L'HISTOIRE

DE

CHRISTOPHE COLOMB

ATTRIBUÉE A SON FILS FERNAND

EXAMEN CRITIQUE

DU MÉMOIRE LU PAR M. D'AVEZAC, MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE
A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DANS SES SÉANCES DES 8, 13 ET 22 AOUT 1873

PAR

M. HENRY HARRISSE

« Emprendió cosas grandes y de mucha alteza, entre las quales la una y mas principal fué que hizo juntar todos los libros de todas las lenguas y facultades que se pudiesen hallar. »

(Marcos Felipe).



PARIS

1875

LES *HISTORIE*

LIVRE APOCRYPHE

EXTRAIT DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE
DE PARIS.

(OCTOBRE ET NOVEMBRE 1874).

L'HISTOIRE

DE

CHRISTOPHE COLOMB

ATTRIBUÉE A SON FILS FERNAND

EXAMEN CRITIQUE

DU MÉMOIRE LU PAR M. D'AVEZAC, MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE
A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DANS SES SÉANCES DES 8, 13 ET 22 AOUT 1873

PAR

M. HENRY HARRISSE

« Emprendió cosas grandes y de mucha alteza, entre las quales la una y mas principal fué que hizo juntar todos los libros de todas las lenguas y facultades que se pudiesen hallar. »

(MARCOS FELIPE).



PARIS

1875

à l'Aca

En
toph
espa
rava

Le
cet
la sc
rom
test
Was
toir
dict
plus

(1)
et ve
Colo
Itali
cesc
Pe
1728

(2
and

(3
nolo
nica
le 4
Soci

LES HISTORIE

EXAMEN CRITIQUE DU MÉMOIRE

Lu en communication par M. D'Avezac, membre de l'Institut de France, à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, dans ses séances des 8, 13 et 22 août 1873

Par M. Henry Harrisse.

En 1571, parut à Venise, en italien, une histoire de Christophe Colomb (1), qui aurait été écrite originairement en espagnol par Fernand, son fils, mort trente-deux ans auparavant.

Les historiens du grand navigateur génois ont puisé dans cet ouvrage la plupart de leurs renseignements. C'est aussi la source des traditions qui ont inspiré tant de poëtes et de romanciers. Nul n'a songé pendant trois cents ans à contester l'authenticité de ce livre, curieux à tant d'égards. Washington Irving le qualifie de « pierre angulaire de l'histoire du continent américain (2) », et notre savant contradicteur, M. d'Avezac, lui « emprunte sans hésiter l'appui le plus sûr de ses déductions chronologiques (3). »

(1) *Historie del S. D. Fernando Colombo; nelle quali s'ha particolare, et vera relatione della vita, et de' fatti dell' Ammiraglio D. Christoforo Colombo, suo padre..... Nuouamente di lingua Spagnuola tradotte nell' Italiana dal S. Alfonso Vlloa... In Venetia, MDLXXI. Appresso Francesco de' Franceschi Sanese.*

Petit in-8o de 20 et 247 ff. Réimprimé en 1614, 1676, 1678, 1685, 1709, 1728, 1867, et probablement en 1597 (Antonio), 1618 et 1672 (Cancellieri).

(2) « The corner-stone of the history of the American continent. » *The life and voyages of Christopher Columbus.* New-York, 1869, in-12, vol. III, p. 370.

(3) *Année véritable de la naissance de Christophe Colomb et revue chronologique des principales époques de sa vie,* étude critique lue en communication à la séance trimestrielle des cinq Académies de l'Institut de France, le 4 octobre 1871. Paris, 1873, in-8. Publié d'abord dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris,* juillet-août, 1872, p. 60 du tirage à part.

Nous partagions l'opinion générale, et il ne nous était jamais venu à l'idée de révoquer en doute l'authenticité des *Historie*, lorsque, à la suite de recherches dans les archives de l'Escurial, de Madrid et de Séville, nous fûmes amené à vérifier avec soin ce petit volume.

Laissant de côté les erreurs qu'on pouvait imputer au traducteur, au copiste ou à l'imprimeur; négligeant même les singulières inexactitudes en géographie dont les *Historie* fourmillent (4), et qu'il est difficile d'attribuer à un érudit aussi consciencieux que l'était Fernand Colomb, nous limitâmes notre analyse et nos critiques aux anachronismes, aux interpolations, aux contradictions et aux mensonges que lui seul, fils et compagnon du héros, n'a pu commettre.

Notre premier travail fut consigné dans un volume publié à Séville au mois de novembre 1871 (5). L'année suivante nous en donnâmes une édition française amplifiée et refondue (6).

M. d'Avezac, l'un de nos rares lecteurs et notre seul cri-

(4) « Oue narra, che Tucidide disse, che ne' tempi della guerra della Morea vn' Isola, chiamata Atlantica, tutta, ò per la maggior parte si sommerse. » *Historie*, f. 28, recto. L'île qui fut submergée pendant la guerre de Morée, d'après Thucydide (*De Bello Pelopon.*, III, 89), était l'île *Atalanta*, située entre la Locride et l'Eubée, et non l'Atlantis « della quale fa mentione etiandio Platone nel suo Timeo. »

« Che Statio, e Seboso dicono, che certe Isole... » F. 28, verso. L'auteur veut probablement parler de Statius Sebosus (Lelewell, *Géogr.*, I, 237), dont il fait ici deux personnages distincts.

« Hauendo trouate l'Isole, che alhor chiamauano Casiteridi, et hora noi chiamiam de gli Astori. » f. 26, verso. Les anciennes Cassitérides sont les Sorlingues, au sud-ouest de l'Angleterre, tandis que les Azores se trouvent en face de la côte d'Afrique.

« Che dall' isole Gorgonee, le quali si crede essere le isole di Cap-Verde. ». F. 15, recto. La Gorgone (l'*Urgo*, de Pomponius Mela, et la *Gorgon*, de Rutilius) est située sur les côtes de Toscane, tandis que les îles du Cap-Vert sont dans l'Atlantique, etc., etc.

(5) *D. Fernando Colon, Historiador de su padre*. Séville (pour la Société des bibliophiles andalous), 1871; petit in-4° de VIII et 220 pp., deux photographies.

(6) *Fernand Colomb, sa vie, ses œuvres. Essai critique*. Paris, Tross, 1872, in-8° max. de 240 pp.

tique, ayant indiqué dans une note insérée au *Bulletin de la Société de géographie*, de janvier 1873, certaines objections à la thèse soutenue dans notre *Essai critique*, nous répondîmes à notre honorable contradicteur en alléguant une preuve nouvelle (7).

Cette réponse amena de la part de M. d'Avezac un mémoire étendu (8) où ce savant passe en revue, ainsi que nous avions pris la liberté de l'y inviter, la plupart des arguments invoqués dans notre travail contre l'authenticité des *Historie* attribuées à Fernand Colomb.

Ce mémoire, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, exige de notre part une réplique.

I

Les *Historie* nous sont données comme étant une traduction faite de l'espagnol en italien.

Or on n'a jamais trouvé la moindre trace de ce texte espagnol, imprimé ou manuscrit, dans aucune bibliothèque, dans aucun dépôt d'archives publiques ou privées, ni en Espagne, ni en Italie, ni ailleurs. Nul écrivain antérieur à la publication du livre vénitien n'y fait allusion; enfin les catalogues volumineux que Fernand Colomb rédigeait si soigneusement de sa bibliothèque *et de ses propres écrits*, ses notes, ses manuscrits, son testament si détaillé, ses analyses, recueils précieux que nous possédons encore, ne contiennent pas un seul indice qui permette de supposer que Fernand Colomb ait jamais composé, dicté ou écrit une vie de son illustre père.

(7) *Bulletin* pour avril 1873.

(8) *Le livre de Ferdinand Colomb, revue critique des allégations proposées contre son authenticité, lue en communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans les séances des* 8, 13 *et* 22 *août* 1873, par M. d'Avezac, membre de l'institut de France, président honoraire de la commission centrale de la Société de géographie de Paris, etc. Paris, imprimerie de Martinet, 1873, in-8° de 2 et 52 pp., extrait du *Bulletin de la Société de géographie de Paris* (octobre 1873).

Cherchant, en dehors du livre même, les conditions dans lesquelles cette histoire italienne nous aurait été transmise, nous avons trouvé que les écrivains modernes s'étaient inspirés du court récit que donne Spotorno dans son introduction au *Codice diplomatico*, publié à Gênes en 1823.

D'après ce savant barnabite, un neveu de Fernand Colomb, appelé Louis, petit-fils et héritier du grand Christophe, serait venu à Gênes en 1568 (1), et aurait remis le manuscrit espagnol à un patricien de ses amis, D. Baliano de Fornari, pour le faire traduire et imprimer.

Nous avons démontré par des citations empruntées à un recueil de pièces judiciaires authentiques (2) que ledit Louis Colomb, accusé de polygamie, fut préventivement détenu en Espagne dans trois forteresses, depuis le mois de septembre 1558 jusqu'au jour de sa condamnation, le 4 août 1563.

Voici la traduction littérale de la première partie du réquisitoire du procureur fiscal, qui paraît avoir eu qualité pour connaître les faits et en parler :

« La cour se trouvant à Valladolid, le licencié Contreras, procureur fiscal du conseil, accusa l'amiral (Louis Colomb) d'avoir contracté lesdits trois mariages du vivant des trois femmes. En conséquence, un alcade de la cour le conduisit *prisonnier à la forteresse* d'Arevalo, où il fut *emprisonné*. Quelques jours après, le même alcade, avec la même escorte, le transféra à la Mota de Medina del Campo, où on l'*emprisonna* jusqu'à ce que le procureur fiscal ayant obtenu des alcades de la cour qu'ils connussent de l'affaire, et pour que *la prison fût mieux appropriée et plus sûre*, on le conduisit à la forteresse de Simancas. Le 1er janvier 1559,

(1) « Vuolsi notare in questo luogo, che Luigi Colombo, persona di vita dissoluta, venuto a Genova intorno al 1568, portò seco l'istoria MS. dell Eroe. » *Codice Diplomatico Colombo-Americano*, p. LXIII.

(2) *Memorial del pleyto sobre la sucesion en posesion del Estado y Mayorazgo de Veragua*, etc. In-folio, Bibliothèque nationale de Paris, O. 296.

il fut mené à ladite forteresse et remis entre les mains de l'alcade. Ensuite, dans l'année 1563, il vint comme ***prisonnier*** à Madrid, où la cour se tenait alors (3). »

Nous avons ajouté que Louis Colomb fut condamné à dix ans de bannissement, dont il devait subir les cinq premiers à Oran; que cette sentence fut confirmée, voire même aggravée, puisqu'au lieu de cinq ans seulement, ce fut la totalité des dix années d'exil qu'il dut passer en Afrique, et qu'immédiatement après la notification du jugement, il fut conduit, sous la garde d'alguazils et de soldats, à Oran, où il mourut le 3 février 1572.

Voici les textes :

« Le 4 août 1563, les alcades de la cour condamnèrent ledit amiral à dix ans d'exil, dont il devait passer la première moitié à servir de sa personne à Oran, avec dix cavaliers, et injonction de ne pas s'éloigner (d'Oran) sous peine du double (4). »

« Le 5 novembre 1565, en appel, la sentence de première instance fut confirmée, avec les dix années d'exil, qui durent être employées à servir à Oran..... Le même jour, cet arrêt lui fut notifié, et quatre alguazils, accompagnés de six

(3) « Estando la córte en Valladolid, el Lic. Contreras Fiscal del Consejo, acusó al Almirante de auer contraido los dichos tres matrimonios, siendo vivas todas tres mugeres : por loqual un alcade de córte le llevó preso à la fortaleza de Arevalo, donde estuuo preso, hasta que pasados algunos días, el mismo Alcalde con la misma guarda le paso á la Mota de Medina del Campo, donde estuuo preso hasta que auiendo acordado que los Alcaldes de córte conosciesen de la causa, pidió el dicho Fiscal que por mayor y mas segura prision fuese lleuado á la fortaleza de Simancas. En 1° de Enero de 1559 fué lleuado y entregado al Alcalde de dicha fortaleza, y despues en el año de 1563 vino á Madrid preso, donde ya estaua la córte. » — *Ibidem*, fol. 28, verso, n° 255.

(4) « A quatro de Agosto de 1563, los Alcaldes de córte dieron sentencia contra el dicho Almirante. En que le condenaron en diez años de destierro desta córte y cinco leguas, y de las Indias (y que los primeros cinco serviese en Oran con su persona, y diez de á caballo, del qual no se ausente so pena de doblado); y mas le condenaron en quatro mil ducados para la Cámara, y gastos. » *Ibidem*, fol. 29 n°.

gardes, reçurent l'ordre de le mener à San-Torcaz (5). »

« L'amiral D. Louis Colomb, ayant fait son testament, mourut, étant en exil, dans la ville d'Oran..., le 3 février 1572 (6). »

Louis Colomb n'a donc pu se trouver à Gênes en 1568.

M. d'Avezac admet ces textes; mais après avoir fait, dit-il, « une étude plus exacte et plus complète de la procédure dont le critique américain semble avoir négligé de prendre une connaissance suffisamment approfondie (7) », notre honorable contradicteur nous répond que de septembre 1563 à octobre 1565, Louis Colomb a joui d'une liberté relative.

Étant avocat de profession, nous avons la prétention de savoir dépouiller un dossier, et certes il ne nous a pas fallu attendre l'analyse que vient de faire du ***Memorial*** notre docte critique, pour apprendre que Louis Colomb n'a pas été au secret ou assujetti au *carcere duro* pendant quatorze ans sans interruption. Mais puisqu'on invoque la tolérance avec laquelle il fut traité pendant deux années, il nous incombe de démontrer en quoi cette liberté consistait et dans quelles circonstances les juges la lui accordèrent.

Et tout d'abord, Spotorno parle de l'année 1568, et à cette date on ne saurait opposer celle de 1564 ou de 1565. Mais analysons cette espèce de tolérance dont notre honorable contradicteur semble s'exagérer la portée.

(5) « En cinco de Nouiembre de 65 en reuista se confirmó la sentencia de revista, con que todos los diez años de destierro los sirua en Oran, y los diez hombres de acauallo sean seis, y costas. ℨ Y el mismo dia se notificó. S Y se proueyó, que quatro alguaziles con seys guardas le lleuassen a Santorcaz. » *Ibidem*, fol. 61, recto, nº 390.

(6) « El Almirante D. Luis Colon hizo su testamento, debaxo de cuya disposicion murió, estando desterrado en la ciudad de Oran, el año de 1572. » *Ibidem*, fol. nº. « Luis murió en Oran à 3 de Febrero de 1572. » *Ibidem*, fol. 19, nº 171.

(7) *Bulletin de la Société de géographie* pour juin 1873, p. 672.

Le 9 août 1563, le fiscal interjette appel. Louis Colomb suit son exemple le 21 (8), et demande à être interné à Madrid. Le conseil refuse, mais, avec l'indulgence généralement accordée aux appelants pendant les sursis, il assigne à l'accusé, sous la caution de 20 000 ducats, un lieu appelé Gétafe.

Le 18 septembre 1563, excipant de l'importance de ses affaires avec le conseil des Indes, il demande qu'on lui donne pour prison un endroit appelé Los Caramancheles; ce qui lui est accordé, toujours sous une caution de 20 000 ducas (9)

Le 23 octobre suivant, nous le voyons interné, quoique malade, à Villaverde (10); et depuis cette époque jusqu'en septembre 1565, il est invariablement soumis à la même captivité (11).

Le 26 septembre 1565, Louis Colomb adresse une pétition au conseil, déclarant que l'état de sa santé exige impérieusement qu'il change de logis. Les juges lui imposent une demeure au voisinage de l'hôpital (12).

Le lecteur sera peut-être curieux de savoir d'une manière précise en quoi consistait la liberté dont a pu jouir notre triste héros dans cette période de tolérance tant vantée.

Le 6 novembre 1563, Louis Colomb est obligé de demander la permission d'aller à la messe. Il sollicite le privilége de sortir pendant qu'il fait du soleil pour rendre visite aux membres du conseil. On lui permet quelques sorties. Dans quels termes? Cette permission sera de dix jours, mais il ne pourra sortir *que la nuit*, pour se rendre chez le président ou chez les juges, et *nulle part ailleurs* (13).

(8) *Memorial del pleyto*, fol. 60 recto, n° 377.

(9) *Ibidem*, fol. 60, recto, n° 378.

(10) « Guardando la carceleria. » *Ibidem*, fol. 60, recto, n° 379.

(11) *Ibidem*, n°s 380 à 387.

(12) *Ibidem*, n° 388.

(13) « En 6 de nouiembre de 63, el Almirante pide licencia para oyr Missa, y para que puesto el Sol pueda salir a informar a los Señores de

Le 10 novembre, Louis Colomb informe ses juges qu'ayant la fièvre quarte, et ces sorties nocturnes empirant son mal, il demande d'aller leur faire ses visites dans le jour. On le lui refuse (14).

Le 20 novembre, excipant de sa maladie, il prie qu'on lui accorde de sortir pour respirer l'air de la campagne. Nouveau refus (15).

Le 9 décembre, sur ses vives instances, il lui est permis d'aller encore deux fois chez ses juges, mais la nuit seulement (16).

Le 3 mars 1564, il sollicite l'autorisation de communiquer des renseignements à certains magistrats touchant son procès. On lui accorde *un dimanche* (17).

Le 27 mars, il prie qu'on lui permette de se confesser et de communier pendant la semaine sainte. Les juges l'autorisent à faire ces dévotions dans le monastère de son choix; mais pour le temps pascal il faudra que ce soit dans l'église de sa paroisse (18).

Le 1er avril 1564, Louis Colomb se plaint que depuis sept ans il est prisonnier à Arevalo, à Medina del Campo ou à Simancas; que bien qu'il soit très-coupable, il a néanmoins expié sa faute, et, pour la quatrième fois, il renouvelle sa demande d'être interné à la cour. Les juges, évidemment

Consejo de Indias, donde trata sus negocios. Proueyose en vista. Dasele licencia por diez dias ratificando las flanças, para que puede salir *de noche* a informar al Presidente, y Señores del Consejo de Indias *y no a otra parte alguna.* » *Ibidem*, fol. 60, recto, nº 380.

(14) « En diez de nouiembre de 63, pidio el Almirante que se la auia dado licencia para informar de noche a los Señores del Consejo por diez dias, y como esta quartanario le haze notable daño, que se le de licencia para yr de dia solo a casa de los señores del Consejo. Preueyose. *No ha lugar.* » *Ibidem*, fol. 60, verso, nº 381.

(15) « En 20 de nouiembre de 63 pido atenta su enférmedad, licencia para salir al campo... *No ha lugar.* » *Ibidem*, nº 383.

(16) «... Danseles dos noches mas. » *Ibid.*, nº 384.

(17) «... Vn Domingo se le da licencia para informar. » *Ibid.*, nº 385.

(18) «... Y los dias de Pascua en su parroquia. » *Ibid.*, nº 386.

impatientés, répondent : « Il n'y a pas lieu, — que la justice suive son cours! (19) »

Enfin, le 11 octobre 1565, Louis Colomb se plaint à ses juges que le sévère emprisonnement auquel il est assujetti l'a rendu très-malade; les médecins ont déclaré sous serment que depuis quarante jours une sortie à la campagne est indispensable, et il les supplie de lui accorder cette faveur. La requête est suivie d'un refus péremptoire (20).

Trois semaines après, le 5 novembre 1565, la sentence d'appel est rendue; elle lui est notifiée dans les vingt-quatre heures, et il prend immédiatement la route de l'exil, conduit par quatre alguazils et six gardes (21).

Voilà la liberté dont a joui Louis Colomb, troisième amiral des Indes, avant, pendant et après sa condamnation.

Nos lecteurs verront probablement une certaine différence entre permettre à un prisonnier de rendre visite à ses juges la nuit, voire même de se confesser pendant la semaine sainte dans une autre église que sa paroisse, et l'autoriser la veille du jour où il doit subir une sentence aussi impitoyable à s'aller promener en Italie!

Alors, dit-on, c'est le patricien génois Baliano de Fornari qui est venu chercher en Espagne ou en Afrique le mystérieux manuscrit.

(19) « Haze relazion que va para siete años que esta preso en Areualo, y Medina del Campo y Simancas, y que aunque tuuiera mucha culpa en lo que es acusado, la tenia purgada .. No ha lugar, y siga su justicia. » *Ibid.*, fol. 60, verso, nº 387.

(20) « En 11 de otubre de 65, pide que a causa de su larga prision esta mu y enfermo, y al presente ha mas quaranta dias que tiene necesidad de salir a espacar el campo, que los medicos juren y se le di esta licencia. *Noha lugar.* » *Ibidem*, fol. 60, verso, nº 389.

(21) « En cinco de Nouiembre de 65 en reuista se confirmò la sentencia de reuista, con que todos los diez años de destierro los sirua en Oran, y los diez hombre de acauailo sean seis, y costas. § Y el mismo dia se notificò. § Y se proueyò, que quatro alguaziles con seys guardas le lleuassen a Santorcaz. » *Ibidem*, fol. 61, recto, nº 390.

A quelle époque? De 1563 à 1565, quand le prisonnier « jouissait d'une liberté relative »?

Il faudrait commencer par se mettre d'accord avec la préface des *Historie*. Cette préface énonce que lorsque Louis Colomb eut donné le manuscrit à Baliano, ce dernier l'apporta à Venise, malgré ses soixante-dix ans « *eta sua di LXX anni* », malgré la longueur du voyage « *alla lunghezza del viaggio* », malgré la saison « *alla stagione* ». Ces détails impliquent que le vénérable patricien s'est hâté d'apporter le manuscrit à l'imprimeur. Or, le livre n'a été imprimé que le 25 avril 1571, de sept à neuf ans plus tard!

Notre savant contradicteur demande alors si Baliano n'a pu lui-même aller chercher le manuscrit à Oran.

D'abord, rien n'indique que Baliano ait jamais quitté Gênes; en second lieu, il avait près de soixante-dix ans, ce qui nous semble un âge un peu avancé pour aller faire en Afrique « une visite au grand seigneur exilé »; enfin, la susdite préface donne à entendre qu'au moment où il obtenait possession du manuscrit, Baliano remplissait encore des fonctions publiques (22), ce qui, d'après la loi de 1528, lui défendait de s'absenter de Gênes pendant plus d'un mois, sous peine de déchéance. Et d'ailleurs, si c'est Baliano qui est allé à Oran, ce n'est donc plus Louis Colomb qui est venu à Gênes; et la supposition de Spotorno que la remise du manuscrit s'est faite dans cette ville ne mérite pas que M. d'Avezac se demande si ce n'est qu'une conjecture (23).

Jetant ensuite Spotorno par-dessus bord, notre honorable critique suppose que Louis Colomb a pu envoyer le manuscrit à Fornari par voie de message particulier. La préface des *Historie* n'est pas conçue de manière à confirmer cette hypothèse; elle donne au contraire l'idée que le patricien génois tenait le manuscrit des mains mêmes du pri-

(22) « Astretto dalle molte sue occupationi, et *publiche*, et private. » *Historie*, verso de aiij.

(23) « N'est-ce qu'une conjecture? » *Le livre de Ferdinand Colomb*, p. 5.

sonnier : « On ne saurait douter, dit cette curieuse épître, que ce que Votre Seigneurie a eu, ne soit l'original même, lui ayant été *donné* comme tel par l'Illustrissime D. Louis Colomb, son grand ami (24). » Il est probable que si le manuscrit avait été envoyé, au lieu de « dato » le texte porterait « inviato ». Quant à la traduction que donne M. d'Avezac, elle n'est pas tout à fait exacte. Là où notre savant contradicteur traduit : « l'exemplaire que V. S. *a reçu* (25) », la préface dit seulement : « *che questo V. S. ha havuto* » ; ce qui, dans l'espèce, fait une différence notable.

M. d'Avezac, pour épuiser toutes les conjectures, se demande si ce ne serait pas lorsque Louis Colomb était banni à Oran, peut-être même en route pour l'exil, qu'il aurait été porter lui-même le précieux manuscrit à Gênes (26), malgré ou avec ses six cavaliers.

A cette nouvelle hypothèse nous répondons que le malheureux condamné est allé à Oran, qu'il y a fait son testament, et qu'il y est mort le 3 février 1572, en exil. Si, avant 1571, date de l'impression des *Historie*, Louis Colomb a été à Gênes, il est nécessairement revenu à Oran reprendre sa triste existence d'exilé. Admettre la possibilité de cette excursion, c'est prêter aux juges du temps et du pays de Philippe II une connivence ou une mansuétude dont ils ne paraissent pas avoir donné beaucoup d'exemples, et revêtir

(24) « Ne è ancora da dubitare, che non sia scritta di man del sudetto illustr. D. Ernando, et che questo che V. S. ha hauuto non sia il proprio originale; essendo che a V. S. fu dato per tale dall' illustr. D. Luigi Colombo... Del valore di questo D. Luigi, non se ne può dir tanto, che più non sia. » *Historie*, préface, recto de aiij. « On ne peut faire dudit Louis Colomb un si grand éloge, que la réalité ne soit encore au-dessus. » N'est-ce pas là une bien singulière hyperbole à l'adresse d'un individu qui, après avoir subi sept années de détention, venait d'être condamné en audience solennelle par le conseil des Indes, à dix ans d'exil sur la terre d'Afrique pour un crime de droit commun? On l'ignorait donc à Gênes?

(25) *Le livre de Ferdinand Colomb*, p. 6.

(26) *Année véritable de la naissance de Christophe Colomb*, p. 62.

notre polygame de vertus de Régulus qu'on ne lui eût jamais soupçonnées !

II

Nous avons traité d'invention ou d'exagération les passages des *Historie* relatifs au volcan de Ténériffe, à la mer de fucus, et surtout à l'insubordination menaçante de l'équipage qui, d'après cette histoire, ne voulait rien moins que jeter Christophe Colomb à la mer.

Notre honorable contradicteur déclare que l'authenticité des *Historie* est hors d'atteinte quant à ces trois chefs (1); et voici ses raisons :

Le journal de bord dit qu'en passant devant l'île de Ténériffe, les matelots virent sortir de grandes flammes du pic de ce nom (2).

Nous répondrons :

Mais y est-il question de leur étonnement (3)?

Ce journal relate que Colomb a rencontré de grandes masses de fucus (4).

Mais y lit-on que l'accumulation de ce varech avait inspiré aux hommes de l'équipage une terreur presque insurmontable (5)?

Il est fait mention dans ce document des murmures des

(1) Le livre de Fernand Colomb, p. 11.

(2) « Jueves 9 de agosto... Vieron salir gran fuego de la sierra de la isla de Ténériffe, que es muy alta en gran manera. » *Diario*, Navarrete, *Coleccion de viajes*, vol. I, p. 5.

(3) « Di che marauigliandosi la sua gente. » *Historie*, fol. 40, recto.

(4) « Domingo 16 de Setiembre... Aqui comenzaron á ver muchas manadas [*sic pro* manchas] de yerba muy verde... 17 de Set..., vieron muchas mas yerbas. 21 de Set... en amaneciendo hallaron tanta yerba que parecia ser la mar cujadade ella... Navarrete, *loc. cit.*, pp. 9, 10, 11, 12.

(5) « Con ciosia che la paura porta l'imaginatione alle cose peggiori, temeuano di douer si solta trouarla, che gli fosse per accader quello, che si singe di S. Amorò nel mare congelato, il qual dicesi che non lascia mouere i nauigli. » *Historie*, f. marqué par erreur 43, verso.

matelots, qui étaient épuisés, et se plaignaient de la longueur du voyage (6).

Mais y trouve-t-on que beaucoup d'entre eux voulussent assassiner leur capitaine (7)?

C'est là toute la question.

Et nous ajoutons que lorsque Colomb signale dans son journal de bord ces bancs de varech, c'est pour y trouver des signes d'espoir qu'il communique à son équipage (8); que des marins accoutumés à naviguer au milieu des îles du Cap-Vert et sur les côtes d'Irlande, où les bancs de fucus sont presque aussi fréquents qu'aux abords de l'archipel de Bahama, ne se seraient pas effrayés outre mesure de ces algues flottantes, et jusqu'à croire qu'ils étaient condamnés à une immobilité perpétuelle.

En outre, nous prétendons, avec Navarrette (9), puisque notre honorable contradicteur récuse Humboldt, que des marins habitués dès le XIII[e] siècle aux effets du Vésuve et de l'Etna, et qui, d'ailleurs, fréquentaient les Canaries depuis si longtemps, ne pouvaient guère être surpris ou émerveillés à la vue des flammes qui sortaient du pic de Ténériffe, et croire que c'était un phénomène unique au monde (10).

Enfin, à défaut du journal original qui est perdu, nous citons l'abrégé qu'en a fait Las Casas, et où il n'est nulle-

(6) « Miercoles, 10 de Octubre... Aquí la gente ya no lo podia sufrir, quejábase del largo viage. » Navarrete, *loc. cit.*, p. 19.

(7) « Potrebbono accortamente gittarlo in mare, et publicar poi, che, volendo egli riguardar le stelle, et i segni, vi era caduto inauuertitamente. » *Historie*, f. 45, recto.

(8) « Lunes 17 de setiembre... y dice (el Almirante) que aquellas fueron Señales ciertas de tierra... » *Loc. cit.*, p. 10. Les *Historie* parlent aussi de ces signes d'espoir, mais en les faisant suivre de sentiments d'appréhension dont on ne trouve nulle trace dans le journal de bord.

(9) *Loc. cit.*, vol. III, 606.

(10) C'est là, du moins, ce qu'on doit conclure des explications que, d'après les *Historie*, Colomb crut devoir leur donner : « Egli diede loro ad intendere il fondamento, e la cosa di cotal foco, verificando il tutto con lo essempio del monte Etna di Sicilia, et di molti altri monti, doue si vedeua il medesimo. » Fol. 40, recto.

ment question ni de ces terreurs, ni de l'intention qu'avaient les matelots de jeter Christophe Colomb par-dessus bord (11) pour s'en débarrasser et revenir en Espagne.

M. d'Avezac répond que les récits dont nous constatons l'authenticité *ont pu* se trouver dans le récit original.

C'est une pure hypothèse.

L'extrait fait par Las Casas de ce journal est très-étendu. Il cite nombre de circonstances bien moins importantes que celles dont nous signalons le caractère exagéré. Quelle raison pouvait avoir le bon évêque de Chiapas d'omettre le récit de faits qui semblaient devoir rehausser le courage et la gloire de son héros?

III

Nous avons soutenu que l'auteur des *Historie*, après avoir dit que l'île de Babèque s'appelait aussi Bohio, finissait par l'identifier avec l'île Espagnole ou Saint-Domingue, assertion absolument contraire à ce qu'en pensait Christophe Colomb et qui est tout à fait erronée.

Notre savant contradicteur assure que les *Historie* n'identifient pas Babèque et l'île Espagnole, et que nous l'avons supposé à tort (1).

Suivant notre habitude, recourons aux textes.

Voici le premier texte :

« Et subitement, le même jour, qui fut le 13 novembre, il fit route pour aller à l'île de Bauèche ou de Bochio (2). »

(11) « Ne mancarono di quelli, che dissero, che, per tor via ogni contesa, s'egli non volesse dar suo proponimento rimouersi, potrebbono accortamante gittarlo in mare, et publicar poi, che, volendo egli riguardar le stelle, et segni, vi era caduto inannertitamente; et che niuno andrebbe cercando sopra ciò il vero : et questo essere il più vero fondamento del lor ritorno, et della lor salute. » *Historie*, fol. 45, recto.

(1) *Le livre de Ferdinand Colomb*, p. 12.

(2) « Et di subito nello stesso giorno, che fu à XIII di nouembre, diede volta verso Oriente, per andare all' isola, che diceuano di Baveche o di Bochio. » *Historie*, f. 60, recto.

Voici le second, plus explicite encore :

« Dans une terre appelée Bochio, qui est aujourd'hui l'île Espagnole, *nommée par eux Bauèche* (3). »

M. d'Avezac ne conteste pas l'exactitude de nos citations : il a même l'obligeance de nous rappeler cette dernière, mais en exprimant l'avis que si l'on y ajoute une phrase entière, par exemple les mots « et in otra », en les intercalant dans le texte, de telle sorte qu'on puisse lire : « Dans une terre appelée Bochio, qui est aujourd'hui l'île Espagnole, et *dans une autre* par eux appelée Bauèche... », on obtiendra un sens diamétralement opposé à celui qui sert de base à notre critique (4).

Cela est incontestable.

Mais pourquoi ajouter ces mots? Nous n'en voyons pas la nécessité. La phrase « che hora e l'Isola Espagnola, da lor detta Baueche » est très-claire en elle-même. S'il en ressort une contradiction, il faut la porter au compte des *Historie* et non au nôtre.

Nous devons maintenant prouver que les *Historie* identifient Bochio et l'île Espagnole.

Voici un texte :

« Ayant remarqué que cette île de Bohio était d'une grande étendue....., le dimanche 9 décembre, ils lui donnèrent le nom de l'Espagnole (5). »

En voici un autre :

« Pendant ce temps, Martin Alfonse Pinzon ayant appris de certains Indiens qu'il avait cachés à bord de sa caravelle, que dans l'île de Bohio, laquelle, comme nous

(3) « In vna terra, chiamata Bochio, che hora è l'Isola spagnuola, da lor detta Baveche... » *Loc. cit.*, f. 59, verso.

(4) *Le livre de Ferdinand Colomb*, p. 13.

(5) « Et vedendo, che questa Isola Bochio era molto grande... deliberò di darle etiando nome conforme a quel della Spagna : et però una Domenica á IX di decembre la chiamò Spagnuola. » *Historie*, f. 63, verso.

l'avons dit, s'appelle l'Espagnole, il y avait beaucoup d'or..... (6) »

C'est aussi clair que l'axiome de géométrie disant que deux choses égales à une troisième sont égales entre elles.

IV

Nous avons dit (1) que les *Historie*, prétendant s'appuyer sur les documents originaux, placent l'île Isabelle à environ 25 lieues au nord-sud de Puerto Principe, tandis que le journal de bord de Christophe Colomb n'autorise nullement une telle donnée.

Recourons encore au texte incriminé :

« Les vents étant contraires... il fut obligé de louvoyer trois ou quatre jours entre l'île Isabelle que les Indiens appellent Soometto et ledit port del Principe, lequel se trouve presque à une distance de 25 lieues nord-sud de l'un et l'autre lieu (2). »

Quelles que soient les localités qui servent de point de départ dans ce calcul, il est évident que l'île Isabelle est un des deux termes, et que le texte des *Historie* porte très-clairement que Puerto Principe se trouve à 25 lieues de cette île.

Voici maintenant l'extrait du document original sur lequel l'auteur prétend s'appuyer :

« Mardi, 20 novembre... Et voyant qu'il n'avançait pas et que la mer devenait mauvaise, il se décida à revenir à

(6) « Nel qual viaggio essendo auuertito Martino Alfonso Pinzone da alcuni Indiani ch' ei conducea guardati nella sua Caranella che nell' Isola di Bochio, la qual, come abbiamo oro... » *Loc. cit.*, f. 61, recto.

(1) *Essai critique*, XVI, pp. 109, 110.

(2) « Ma, percioche i venti eran contrarij, et non lo lasciavano navigar... fu astretto a volteggiar tre, ò quattro dì tra l'Isola Isabella che gl'Indiani chiamano Soometto, et il detto porto del Principe, che *giace* [et non *giaceva*] quasi al Nortsur XXV leghe lontan dall'vno, e dall' altro luogo. » *Historie*, f. 61, recto.

Puerto Principe, d'où il était parti, et dont il était éloigné de 25 lieues (3). »

L'amiral ne dit donc pas que Puerto Principe est à 25 lieues de l'île Isabelle, — ce qui serait d'ailleurs totalement inexact et formellement démenti par les cartes de l'époque. Il remarque seulement que le 20 novembre il se trouvait à 25 lieues de Puerto Principe. C'est-à-dire que l'auteur des *Historie* fait compter la distance à partir de ce port, tandis que Colomb ne prend que le point d'estime où il se trouvait le 20 novembre 1492 au matin.

Notre honorable contradicteur ne voit dans cette assertion des *Historie* qu'une faute de style. Nous y voyons, avec Humboldt (4), une erreur manifeste, une erreur qui rend complétement inintelligible la géographie de ces parages. Et si nous la relevons, c'est qu'un cosmographe aussi instruit que l'était Fernand Colomb n'aurait pas pu la commettre.

M. d'Avezac propose implicitement de concilier ces deux textes en ajoutant, comme dans le chapitre précédent, une simple phrase. Elle n'est que de trois mots, et tient dans une parenthèse. La voici : «... et ledit port *del Principe* qui gît à peu près nord-sud (en se tenant) à 25 lieues de distance de l'un et de l'autre lieu (5). »

Ces mots admis, la contradiction disparaît; mais, en vérité, nous ne pouvons suivre notre savant adversaire dans une méthode de critique qui résout d'une manière aussi dégagée toutes les difficultés de texte et de lecture. S'il était permis d'intercaler des phrases entières dans les livres dont

(3) « Martes 20 de noviembre... Y viendo que no semudaba, y la mar se [illegible]ba, détermino de dar la vuelta al puerto del Principe, de donde habia salido, que le quedaba veinte y cinco leguas. » Navarrete, *Coleccion*, vol. I, p. 61.

(4) « Dans le journal du père une distance de 25 lieues est aussi indiquée, mais elle est comptée du point où se trouvait alors la caravelle. » *Essai critique sur la géographie du nouveau continent*, vol. I, p. 170.

(5) *Le livre de Ferdinand Colomb*, p. 14.

on suspecte l'authenticité, rien ne serait plus facile que d'en faire disparaître les anachronismes et les contradictions.

V

Cette fois, nous voici en présence d'un argument que notre adversaire qualifie lui-même de « formidable (1) ». Le fait est que la proposition d'ajouter une courte phrase au texte italien ne suffirait plus pour y répondre. Il faudrait extirper des passages entiers non-seulement des *Historie*, mais de toutes les chroniques et de toutes les histoires de 'spagne et des Indes.

Voici en résumé ce dont il s'agit :

L'auteur du livre incriminé raconte avec force détails, tous très-intéressants, qu'il assista de sa personne, en qualité de page de l'infant don Juan, au mariage de ce dernier avec Marguerite d'Autriche à Burgos, et que la cérémonie coïncida avec l'arrivée dans cette ville de Christophe Colomb lorsqu'il revint de son second voyage.

Donnant les dates précises de ce mariage et du retour de Christophe Colomb, nous avons demandé comment Fernand, qu'on fait parler comme témoin oculaire « benche io fossi presente », peut avoir si bien vu en juillet 1496 une cérémonie qui n'a eu lieu qu'en avril 1497, et assister en même temps à deux événements qui se sont passés à près d'une année d'intervalle (2)?

Mais, suivant l'exemple de notre savant contradicteur, commençons par dégager la question des accessoires qui, paraît-il, « l'embarrassent plus qu'ils ne l'aggravent ? »

Nous avons d'abord élevé des doutes sur cette qualité de page de l'infant don Juan, donnée à Fernand Colomb, et voici pourquoi :

(1) *Le livre de Ferdinand Colomb*, p. 15.
(2) *Essai critique*, XXIII, p. 140.

La liste des titulaires aux emplois de la cour et le texte de leur nomination, registres précieux qui se trouvent encore à Simancas, sont complets. On y lit l'acte appelant à la date du 8 mai 1492, Diego Colomb, seul fils légitime de l'amiral, aux fonctions de page de l'infant don Juan; mais ces recueils ne contiennent pas un seul document, sous les rubriques couvrant les années de 1492 à 1497, où il soit fait mention, à quelque titre que ce soit, de Fernand Colomb. Ce n'est que plusieurs années après le second voyage de son père, que nous voyons Fernando appelé à remplir des fonctions à la cour. Sa nomination comme page de la reine Isabelle date du 18 février 1498 seulement (3). C'est, pour nous, une raison presque décisive (4).

(3) Relevons ici encore une erreur des *Historie*. « Ci mandò à 11 di Nouembre dell' anno MCCCCXCVII da Siviglia a seruire ancora di paggi (lui et son frère Diego) la Serenissima Reina donna Isabella di gloriosa memoria », f. 151, verso. Or Fernand n'a été appelé à ces fonctions que le 18 février 1498, et Diego le jour suivant. *Albalaes nombrando á D. Hernando Colon y á D. Diego Colon Pages de la Reina*. Navarrete, *Coleccion de viajes*, vol. II, p 220.

A ce propos, M. d'Avezac (*Le livre de F. Colomb*, p. 15, note 2) conteste que Oviedo fût aussi page. Notre autorité sur ce renseignement est Oviedo lui-même. « Porque me hallé *paje muchacho* en el çerco de Granada. » *Hist. general y Natural de las Indias*, lib. II, cap. VII.

(4) Nous avions donné une autre raison, c'est que Oviedo et Herrera faisaient remonter cette nomination au départ de Colomb pour son premier voyage, en 1492, et qu'à cette époque Fernand n'avait que quatre ans, âge un peu jeune pour servir un prince de quatorze ans. M. d'Avezac nous a rectifié sur ce point. C'est lors du second voyage, en 1493, et non du premier, que, d'après ces historiens, Fernand aurait été nommé page. Il avait donc cinq ans au lieu de quatre, ce qui ne modifie pas sensiblement la thèse.

D'ailleurs Oviedo et Herrera sont évidemment dans l'erreur lorsqu'ils disent, sous la date de 1493, que Colomb, au moment de partir pour son second voyage « suplicó á los Reyes Cathólicos que oviessen por bien que *sus hijos* el principe don Juan los reçibiesse por pajes suyos. » *Historia gl.*, ib. III, cap. VI. L'un des deux fils de l'amiral Diego était déjà page de don Juan depuis plus d'une année. Voyez le texte authentique de sa nomination aux fonctions de page du prince héritier à la date du 8 mai 1492, dans Navarrete, *loc. cit.*, vol. II, p. 17.

Quant à l'autre anachronisme, M. d'Avezac reconnaît que Christophe Colomb a débarqué de son second voyage le 11 juin 1496, et que les épousailles de l'infant eurent lieu le 11 mars 1497, tandis que la bénédiction nuptiale ne fut donnée que le 2 avril suivant, à Burgos. Il y a donc entre ces deux événements un écart de dix mois.

En réponse, notre savant critique tente d'abord de démontrer que Colomb a mis dix mois pour venir rendre compte de sa mission et faire le voyage de Cadix à Burgos, alléguant le repos dont l'amiral avait besoin, et, subsidiairement, les ovations multipliées qui l'auraient attendu sur la route — lui qui, de l'avis de tous les historiens, commençait alors à être partout traité comme un vil intrigant (5).

M. d'Avezac cherche ensuite une « solution définitive » en suggérant encore une modification du texte des *Historie*.

Voyons ce que disent les *Historie :*

« Arrivé sur la terre de Castille, l'amiral *commença immédiatement* à préparer son départ pour la ville de Burgos, où il fut bien reçu par les rois catholiques qui s'y trouvaient pour célébrer les noces du prince sérénissime don Juan, leur fils, lequel prit pour femme madame Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien, *que l'on venait tout récemment d'y conduire* (6). »

L'auteur des *Historie* dit donc bien qu'il y eut coïncidence entre les noces de l'infant et l'arrivée de Colomb à Burgos, et que cette arrivée suivit de près son débarque-

(5) Oviedo, *loc. cit.*, lib. II, cap. XIII, p. 54; Charlevoix, *Hist. de Saint-Domingue*, in-4°, lib. II, p. 138; Washington Irving, *Life*, lib. IX, cap. II; Prescott, *Ferdinand and Isabella*, part. II, cap. VIII.

(6) « Giunto l'ammiraglio in terra di Castiglia, subito cominciò ad ordinar la sua partita per la città di Burgos; dove fu ben riceueto da Re Catolici, che si ritrouauano quiui per celebrar le nozze del serenissimo Principe don Giovanni, loro figliuolo, il qual tolse per moglie madama Margherita d'Austria, figliuola di Massimiliano Imperatore, che allhora gli era stata condotta. » *Historie*, f. 150, recto.

ment à Cadix. Il serait difficile de s'expliquer plus clairement.

« L'énormité » de cet anachronisme n'a pas échappé à notre contradicteur. Pour y obvier, il propose une nouvelle application de son procédé favori. Le texte porte « *che si ritrouauano* ». M. d'Avezac voudrait qu'on fût en droit de lire : *et si ritrovarono*, sinon même tout simplement, à la rigueur, *che si ritrovarono* », et c'est la solution « pour laquelle il incline le plus volontiers (7) ».

C'est-à-dire que notre docte critique voit un palliatif à faire dire à l'auteur des *Historie*, non plus que les rois catholiques se *trouvaient* à Burgos lorsque Colomb y vint, mais qu'ils s'y *trouvèrent* plus tard.

Non-seulement cette lecture est arbitraire, et, disons-le, parfaitement inutile, mais elle entraîne d'autres modifications plus graves encore et tout aussi peu justifiées. Car, si vous transposez le verbe *ritrovare* de l'imparfait au passé défini, vous ne pouvez pas laisser la phrase « che allhora gli era stata condotta », qui suit dans le texte. Un changement de temps ne saurait suffire. Vous êtes obligé d'extirper cette phrase tout entière, à moins qu'à l'encontre des historiens les plus autorisés, vous ne proposiez une modification historique après cette modification grammaticale; car il faudra alors soutenir que Ferdinand et Isabelle laissèrent seule, nous ne saurions dire à quel propos, ni pour combien de temps, la jeune et timide fiancée à Burgos, tandis qu'eux seraient restés à Aguilar, à Loredo ou ailleurs.

Puis, si l'auteur des *Historie* n'avait pas voulu faire coïncider ce retour et ce mariage, pourquoi aurait-il parlé d'une circonstance que notre critique cherche par cette modification du texte à rendre complétement étrangère au récit du compilateur dont il entreprend la défense?

(7) « Et c'est la solution définitive pour laquelle j'incline le plus volontiers. » *Le livre de Ferdinand Colomb*, p. 21.

Le fait du mariage de l'infant à la date du 2 avril 1497 est incontestable. Le départ de Colomb pour Burgos moins de dix mois après son arrivée à Cadix soulève seul un doute dans l'esprit de notre savant adversaire. Nous venons de voir ce qu'en disent les *Historie*. Comme il n'y a que cet ouvrage en cause, nous pourrions nous en tenir à la contradiction qui ressort de notre analyse.

Voyons néanmoins si les historiens contemporains sont aussi d'avis que l'amiral soit resté si longtemps sans se présenter de sa personne devant la protectrice dont il venait de si loin implorer encore le secours.

Colomb, à peine débarqué à Cadix, envoya deux dépêches à ses souverains. Ces dépêches n'ont pu être retrouvées. Il est certain cependant que dans l'une d'elles l'amiral annonçait qu'il allait se mettre promptement en route pour Burgos, et que cette dépêche a dû être expédiée en juin 1496, puisque dans leur réponse en date du 12 juillet de cette même année 1496, les rois catholiques disent à Colomb : « Pues decis que sereis aca presto — comme vous dites que vous arriverez bientôt ici. » L'intention bien arrêtée de Colomb en juin 1496 est donc d'aller promptement à Burgos.

Ferdinand et Isabelle lui répondent qu'à cause des fatigues qu'il vient d'éprouver, Colomb ne se mette en route que lorsqu'il jugera pouvoir faire le voyage sans trop de peine (8). De cette formule de politesse, notre honorable contradicteur conclut que « l'on peut se tenir pour assuré que l'amiral eut grand soin de ne pas accélérer ses dispositions (9). »

(8) « Vimos vuestra letra que con este correo nos enviastes, y mucho placer habemos tenido de vuestra venida ende, la cual sea mucho en buen hora y despues que este vino llegó el mensagero que nos enviastes, y hobimos placer de saber largamente lo que con él nos escrebistes, y pues decis que sereis acá presto, debe ser vuestra venida cuando os paresciere que non os dé trabajo, pues que en lo pasado habeis trabajado. De Almazan á doce dias de Julio de noventa y seis años. » Navarrete, vol. II, p. 179.

Le livre de Ferdinand Colomb, p. 20.

Pour qui a étudié le caractère de Christophe Colomb et son histoire, rien ne saurait autant étonner que cette inactivité supposée de près d'une année, sans même se rendre de sa personne auprès de la reine pour lui raconter et ses découvertes et ses malheurs, surtout dans des circonstances aussi critiques.

Colomb venait de découvrir les îles de la Guadeloupe et de la Jamaïque, de fonder sa première ville et de livrer ses premiers combats. Mais c'était aussi le commencement de ses déboires et des injustices qui empoisonnèrent le reste de sa vie. L'évêque Fonseca et Juan de Soria battaient en brèche son crédit auprès de la reine Isabelle; tandis que Pedro Margarit et le vicaire apostolique Bernard Boïl, revenus depuis deux ans des Antilles, faisaient retentir la cour du bruit de leurs plaintes et de leurs calomnies. Non-seulement sur la demande des aventuriers qui accusaient Colomb de les avoir trompés par ses vaines promesses, une enquête se poursuivait, mais encore Juan Aguado avait été envoyé à Haïti muni de pouvoirs qui primaient ceux de l'amiral; et cet arrogant mandataire avait réussi par ses manœuvres à l'humilier et à le déconsidérer aux yeux des colons et des soldats.

C'est dans cet état d'esprit que Colomb, déjà ombrageux et impatient, mit à la voile pour l'Espagne. Sa longue traversée, surtout en compagnie d'Aguado, sa condition qui était presque celle d'un prisonnier (10), augmentèrent l'amertume de son cœur et lui firent accélérer le moment où il pourrait confondre ses détracteurs. Le roi et la reine eux-mêmes étaient impatients d'entendre les uns et les autres. Aussi ne sommes-nous nullement surpris de lire dans Oviedo, que ses fonctions mêmes rendaient témoin

(10) « Esta vuelta del almirante á España fué año de noventa é seis, en manera de preso, puesto que no fué mandado prender. » Oviedo, *Hist. general*, lib II, cap. XIII, p. 54.

oculaire de ces faits, « qu'arrivés en Espagne ils furent tous mandés à la cour, et qu'ils y allèrent, chacun séparément, baiser la main des rois catholiques (11) ».

C'est aussi à la date de 1496, que Herrera, résumant évidemment toutes les annales et les chroniques, met l'arrivée de Colomb à la cour.

Ainsi, d'un côté, nul doute possible sur la date du mariage de l'infant don Juan, le 3 avril 1497.

De l'autre côté, témoignage unanime des historiens qui, directement ou indirectement, donnent l'été de 1496 comme époque de l'arrivée de l'amiral à Burgos.

Qu'il nous soit permis de le répéter : Le retour de Colomb était pour Fernand un événement considérable; le mariage de don Juan, dont on nous dit qu'il était page, ne l'était pas moins. Ces deux faits ont dû se graver dans sa mémoire à deux époques différentes et avec une suite de circonstances absolument distinctes; et cependant, bien que près d'une année se soit écoulée entre ces deux événements, l'auteur des *Historie* les lui fait décrire comme ayant eu lieu le même jour (12).

Fernand Colomb était la dernière personne au monde à qui il fût permis de commettre un semblable anachronisme.

VI

Nous avons dit (1) que les *Historie* seules rapportent que Christophe Colomb fit mettre dans son cercueil les chaînes dont Bobadilla l'avait chargé lorsqu'il le renvoya en Espagne, et que cette assertion est controuvée par les faits.

M. d'Avezac répond (2) que d'après les *Historie* Colomb

(11) « Y llegados todos en España, cada uno se fué por su parte á la córte á besar las manos á los Cathólicos Reyes. » Decad. I, lib. III, p. 65.

(12) *Historie*, f. 150, recto.

(1) *Essai critique*, XXV, pp. 146, 147.

(2) *Le livre de F. Colomb*, p. 23.

n'aurait formulé à cet égard qu'une « simple intention ».

Voici le texte contesté :

« Io gli vidi sempre in camera cotai ferri, i quali *volle* che con le sue ossa fossero sepolti (3). »

Notre honorable contradicteur traduit ainsi ce passage :

« J'ai vu moi-même toujours dans sa chambre ces fers, qu'il *voulait* que l'on enterrât avec ses propres ossements. »

Mais *volle* n'a jamais fait *voulait ;* si l'auteur avait parlé à l'imparfait, il aurait dit *voleva*. C'est au passé défini qu'il s'exprime, et ce temps a même en italien une portée plus affirmative encore qu'en français. Il faut donc traduire :

« J'ai vu moi-même toujours dans sa chambre ces fers, qu'il *voulut* qu'on enterrât avec ses propres ossements. »

Les trois traducteurs des *Historie* ne s'y sont pas trompés, et tous rendent *volle* dans le sens d'une volonté formelle et d'un fait accompli.

« Il voulut conserver ces chaînes, comme la récompense de ses services, il les garda toujours dans sa chambre, et *ordonna* qu'elles fussent enterrées avec luy après sa mort », dit le vieux Cotolendy (4).

« For I always saw those Irons in his Room which he *ordered* to be buried with his Body », lisons-nous dans Churchill (5).

« Porque yo los vi siempre en su Retrete, i *quiso*, que fuesen enterrados con el », traduit Barcia (6).

La traduction que fournit M. d'Avezac ne concorde donc pas avec le texte, et notre objection subsiste tout entière.

Nous avons établi, en opposition avec cette assertion, que lorsqu'on exhuma les restes de Christophe Colomb en 1796, pour les transporter à la Havane, on ne trouva dans le cercueil

(3) *Historie*, f. 191, verso.

(4) *La vie de Christophe Colomb, traduite en francoys*. Paris, 1681, in-12, part. II, p. 138.

(5) *A Collection of voyages*. London, 1704, in-fol., vol. II, p. 659.

(6) *Historiadores primitivos*, Madrid, 1749, in-fol., vol. I, p. 99.

aucune trace de chaînes de fer, tandis qu'il y avait encore des ossements dont la substance est bien autrement fragile.

Notre savant contradicteur répond qu'en supposant que ces chaînes historiques eussent été déposées en 1506 dans le « caveau » de Valladolid, « ce serait une pure induction, et rien n'impliquerait leur transport successif à Séville et à Saint-Domingue lors des exhumations de 1513 et 1536. »

Mais où est-il question, dans le texte, de « caveau? » Si Colomb a voulu que les chaînes « con le sue ossa fossero sepolti », il est certain que c'est dans l'intérieur du cercueil, « avec ses propres ossements », qu'on les aura placées, au lieu de les suspendre à la muraille.

M. d'Avezac est donc obligé de continuer cette série d'hypothèses, et de supposer qu'à Valladolid, à Séville ou Saint-Domingue, on ne peut dire quand, ni par qui, le cercueil a été descellé pour en retirer les chaînes accusatrices.

Il est bien plus logique de croire que si l'on n'a pas retrouvé les chaînes dans le cercueil, c'est qu'elles n'y furent jamais mises, et, partant, que le récit des *Historie* est mensonger.

VII

L'auteur des *Historie* affirme que Christophe Colomb fut inhumé avec pompe dans la cathédrale de Séville : « e quivi nella Chiesa maggiore di quelle cita fu *sepolto* con funebra pompa (1). »

Les restes de Christophe Colomb n'ont jamais été inhumés dans la cathédrale ni dans n'importe quelle « Chiesa maggiore » de Séville. Ils furent ensevelis dans la petite église de la chartreuse de *las Cuevas*, monastère qui n'était même pas situé dans la ville, mais hors des murs, sur l'autre rive du Guadalquivir (2).

(1) *Historie*, cap. CVIII, fol. 247, recto.

(2) Voyez le plan à vol d'oiseau dessiné par Georges Hœfnagel vers 1563, pour la collection de Braun et Hoghenberg, *Civitates orbis terrarum*, Coloniæ, 1592-1618, 3 vol. in-folio. La « huerta » et les maisons de Fernand

L'assertion des *Historie*, venant de Fernand Colomb, serait plus qu'étrange ; on pourrait même la qualifier de vice rédhibitoire, et nous comprenons l'embarras du docte apologiste du livre vénitien et ses efforts pour l'expliquer ou l'atténuer.

Le moyen que M. d'Avezac emploie est celui dont nous avons eu un exemple dans la plupart des chapitres de son savant mémoire. Il consiste à ajouter ou à « rétablir » (pour nous servir du même euphémisme), après le nom de Séville, celui de Saint-Domingue, qui manque dans le texte. C'est, comme le dit avec justesse notre honorable adversaire, « le moyen le plus simple de sortir d'embarras. »

Il est d'une simplicité telle qu'en présence d'un texte parfaitement clair et qui dit précisément le contraire de ce qu'on veut lui faire dire, nous nous refusons absolument à l'admettre.

Nul ne saurait en douter : les *Historie* déclarent positivement que Christophe Colomb fut inhumé dans la cathédrale de Séville, et que c'est son propre fils qui le dit.

Ainsi, Fernand, habitant de Séville, et homme si pieux que plusieurs historiens prétendent (3), mais à tort, que vers la fin de sa vie il embrassa l'état ecclésiastique, croyait que la tombe de son père, sur laquelle il dut souvent aller prier, se trouvait sous les voûtes de la cathédrale où elle ne fut jamais. Il aurait aussi ig[illegible] que cette tombe était depuis un quart de siècle dans un[illegible]apelle située justement en face les fenêtres de la [illegible] qu'il habitait. C'est inadmissible.

D'ailleurs, nous savons pertinemment que Fernand n'ignorait pas que le corps de son père avait reposé à *las Cue-*

Colomb y sont représentées sur une échelle relativement importante, et telles que nous les avons décrites, *Essai critique*, appendice II. Le dessin de Hœfnagel est le seul un peu ancien que nous ayons, et il est antérieur de dix ans à la description de Mal Lara.

(3) Oldoinus, *Athen. Ligust.* Perusiæ, 1680, in-4°, p. 137, Charlevoix, Spotorno, etc., etc.

vas pendant longtemps, et qu'il n'y était plus (4). C'est dans son testament que nous trouvons les preuves de ce fait. Il y a donc contradiction entre ce que Fernand dit dans cet acte authentique et ce qu'on lui fait dire dans les *Historie.*

Puisque, à défaut de preuves, notre docte critique n'oppose que des « interprétations intelligentes », qu'il nous soit permis d'en émettre une à notre tour. Elle complète notre argument et explique, croyons-nous, la singulière erreur du livre vénitien.

De tous les Colomb, il n'y en a qu'un qui ait jamais été enterré dans la cathédrale de Séville, et c'est justement Fernand Colomb, l'auteur présumé des *Historie.* Sa tombe, à cause du globe, de la caravelle et de la devise qui sont gravés autour de l'épitaphe, est souvent prise pour celle de son illustre père. Alonso Ulloa, qui vivait à Venise, aura écrit ce chapitre des *Historie* sur des renseignements contenant une méprise de cette nature.

Nous sommes d'autant plus fondé à croire que notre théorie est très-plausible que, d'après les *Historie*, l'épitaphe gravée sur la tombe de l'amiral était ainsi conçue :

A Castilla, y a Leon
Nuevo Mundo dio Colon.

Or, ce texte inexact se trouve pour la première fois sur la pierre tombale de Fernand Colomb encore visible dans la cathédrale de Séville.

Oviedo est l'auteur le plus ancien qui rapporte le texte original de la devise (5), et, après lui, Lopez de Gomara. Tous deux la donnent en ces termes :

Por Castilla é *por* Leon
Nuevo Mundo *hallo* Colon.

Cette différence est notable; elle existe dans les mots et

(4) *Essai critique*, testament, p. 192.

(5) *Historia general de las Indias*, lib. II, cap. VII, vol. I, p, 31 de l'édition de Madrid, et gravure de l'écusson; Gomara, *Hist. de las Indias*, édit. de Vedia, Madrid, 1858, vol. I, p. 167.

dans le sens, puisque, avec la lecture d'Oviedo, la devise ne dit plus que Colomb a *donné* un monde nouveau aux couronnes de Castille et de Léon, mais qu'il l'a seulement *trouvé* pour elles.

S'il est vrai qu'on ait gravé cette devise sur la tombe de Christophe Colomb, et par l'ordre de Ferdinand d'Aragon, elle a dû l'être dans les termes rapportés par Oviedo (6). Le texte technique que donne cet historien vient à la suite d'une description héraldique très-détaillée, et il est à la fois le plus ancien et celui qui sauvegarde le mieux la fierté castillane. Il est donc probable que l'épitaphe rapportée dans es *Hi torie* est empruntée à la pierre tombale de Fernand Colomb; et c'est une preuve nouvelle que ce livre a été composé après sa mort (7).

Un trait distinctif des livres apocryphes, c'est que plus on les examine avec attention, plus on y découvre d'erreurs ou d'anachronismes.

Dans ce même chapitre, que les interprétations intelligentes de notre savant adversaire nous engagent à approfondir, il est dit que lorsque le corps de Colomb eut été amené de Valladolid à Séville, le roi catholique fit graver sur sa tombe, en mémoire de ses hauts faits et de la découverte des Indes, l'épitaphe suivante :

A la Castille et à Léon
Un nouveau monde donna Colomb (8).

C'est déjà une circonstance bien inattendue que cette espèce d'amende honorable de la part de Ferdinand d'Ara-

(6) *Essai critique*, pp. 150, 192.

(7) Voyez les déclarations de l'exécuteur testamentaire, Marcos Felipe, dans l'édition espagnole de notre *Essai critique*, p. 157.

(8) « Il suo corpo fu poi condotto a Siuiglia, et quiui nella Chiesa maggiore di quella Città fu sepoltò con funebre pompa; et per ordine del Re Catolico fu messo a perpetua memoria de'suoi memorabili fatti, et scoprimenti delle Indie vno Epitafio in lingua Spagnuola, il quale diceva cosi :

A CASTILLA, Y A LEON
NVEVO MVNDO DIO COLON.

Historie, fol. 247, recto.

gon; surtout si elle fut faite en 1513, au moment où ce monarque était absorbé par la conquête de la Navarre, les guerres d'Italie et les ligues qui se préparaient chez ses anciens alliés. Ferdinand n'avait jamais aimé Colomb; c'est à lui seul que tous les historiens font remonter les injustices dont souffrit l'amiral jusqu'à sa mort. Ferdinand, d'ailleurs, ne s'intéressait nullement à des découvertes et à des conquêtes qui ne profitaient qu'à la couronne de Castille, séparée de la sienne depuis la mort d'Isabelle. En cette année 1513, son caractère irascible, la fièvre qui le minait, et le mépris des hommes et des choses qu'il était loin de dissimuler, le portaient peu à un acte que dément la conduite de toute sa vie (9). Enfin, cette circonstance, bien à son honneur si elle est vraie, ne se trouve rapportée par aucun des apologistes de son règne, ni par un seul des historiens de l'époque. Les *Historie* sont les premières à en parler.

Quelle que soit l'année où cette épitaphe fut inscrite sur la tombe de Colomb, cet acte de justice, naturellement, n'a été accompli qu'après la mort de ce dernier; et conséquemment, d'après les *Historie*, la conception de cette ingénieuse devise remonterait au plus tôt à 1506, voire même seulement à 1513, si c'est véritablement en cette année que ses restes furent transférés à Séville (10). L'as-

(9) Pet Martyr., *Opus Epist.*, Epist. DXXIX, datée justement de Valladolid, octobre 1513; et Luc. Marineus, *Cosas memorables de España*, Alcala, 1530, in-fol., fol. 188.

(10) Il n'y a aucune preuve que les restes de Colomb furent transférés à Séville en 1513. *Le Protocolo del monasterio de N. S. S. M. de las Cuevas.* Ms. conservé à la bibliothèque de l'Académie de l'histoire, de Madrid, n'en dit rien. On n'a pas non plus trouvé une seule indication dans les archives de la ville, des églises ou des couvents de Valladolid. Cette date ne repose que sur une note fournie à Navarrete par un employé aux archives du chapitre de Séville, et par Thomas Gonzales, le copiste dont le nom figure dans la *Coleccion de viajes*. Cette note est copiée presque *verbatim* (sauf la date de 1513, qui nous paraît une interpolation), sur le *Protocolo* cité plus haut.

La date du transport des restes de Christophe Colomb de Séville à Saint-

sertion est évidemment présentée de manière à faire coïncider l'invention de la devise avec les prétendues obsèques célébrées dans la cathédrale, et même à faire croire au lecteur que c'est dans cet édifice que Ferdinand la fit graver sur un sépulcre ou sur une tablette dont il n'y a jamais eu traces ni souvenance.

Or Oviedo, chroniqueur officiel, qui, en cette circonstance, parle comme témoin oculaire : « en loqual yo hablo como testigo de vista », déclare, que cette fameuse devise fut donnée par les rois catholiques à Christophe Colomb, avec ses armes et ses titres de noblesse, en 1493, lorsqu'il revint de son mémorable voyage, c'est-à-dire vingt ans avant l'époque fixée par les *Historie*, et dans des circonstances entièrement différentes (11).

Lopez de Gomara, qui fut aussi historiographe royal, fait un récit à peu près identique sous cette même date de 1493,

Domingue en 1536 est aussi erronée. Nous avons en notre possession une copie textuelle de la *real carta* donnée par Charles V, autorisant l'exhumation des ossements de l'amiral du monastère de *las Cuevas* « donde al presente esta ». Ce document porte la date de « à dos del mes de Junio de mil e quinientos e *treinta y siete* años ». Nous devons cette copie à notre ami M. le duc de Veraguas, qui, sur l'obligeante demande du savant D. Valentin Carderera, a bien voulu nous l'envoyer.

Quant au service mortuaire dans « l'église cathédrale de Valladolid », et l'inhumation dans les caveaux du couvent des franciscains de l'observance de cette ville, c'est une question que le manque absolu de documents nous empêche de vérifier. Cependant, comme la *real carta* précitée porte que la supplique de doña Maria de Toledo énonce qu'en mourant Christophe Colomb avait ordonné que ses restes fussent transférés au monastère de *las Cuevas*, à destination de Saint-Domingue, nous croyons que le cercueil fut transporté dans ce couvent presque immédiatement après la mort de l'amiral. Cela est d'autant plus probable que Diego Colomb s'embarqua en juillet 1509 pour le nouveau monde avec sa femme et son oncle, et qu'il ne revint en Espagne qu'au mois d'avril 1515. Il est douteux qu'on ait opéré la translation des cendres de son père en l'absence de la famille.

(11) Après une description très-détaillée (72 lignes) et toute hérissée de termes héraldiques, Oviedo dit : « é por defuera del escudo una letra en un rótulo blanco, con unas letras de sable, que dicen : *Por Castilla é por Leon Nuevo Mundo halló Colon.* » *Hist. general de las Indias*, Madrid, vol. I, p. 31.

et ajoute qu'à son avis la devise témoigne, entre autres raisons, que la reine favorisait bien plus que le roi l'entreprise de la découverte des Indes, tandis que les Aragonais n'avaient rien à y voir (12). Cette interprétation d'un historien si autorisé rend plus inexplicable le rôle que les *Historie* prêtent à Ferdinand d'Aragon.

Ce récit des funérailles, le lieu qu'on indique, l'attitude du personnage principal, l'origine de l'épitaphe et les termes dans lesquels elle est rapportée, sont autant d'assertions controuvées et d'anachronismes à porter au compte du livre dont nous attaquons la réputation d'authenticité.

VIII

Nous avons appelé l'attention sur un bien singulier chapitre des *Historie* (1). C'est celui où l'auteur, passant en revue d'une façon ambiguë les villes et les villages que les historiens assignaient comme lieu de naissance de l'amiral, clôt son examen sans conclure. C'est-à-dire que tout le monde a une opinion au sujet de l'endroit où Christophe Colomb est né, excepté son propre fils, qu'on nous dit être son historien (2).

Pour expliquer, pour excuser cette réticence dans une biographie que l'auteur s'efforce de rendre concluante et à laquelle il imprime un caractère rectificatif (3), il faut

(12) « Puso Cristóbal Colon, ad rededor del escudo de armas que le concedieron, esta letra :

Por Castilla y por Leon
Nuevo Mundo halló Colon.

De donde sospecho que la Reina favoreció mas que no el Rey el descubrimiento de las Indias; y tambien por que no consentia pasar á ellas sino castellanos; y si algun aragonés allá iba, era con su licencia y expreso mandamiento. » *Hist. de las Indias*, édit. de Vedia, vol. I, p. 167.

(1) *Historie*, cap. I, ff. 2, 3.

(2) *Essai critique*, XI, pp. 80 à 82.

(3) « Leggendo io adunque le sue opre, vi trouai quello, che nella maggior

croire et affirmer que Fernand Colomb ignorait, seul entre tous, où son père avait vu le jour.

Mais si nous prouvons que Ferdinand n'avait aucun doute à ce sujet, qu'il a su, dit et répété, dans des actes solennels, que Christophe Colomb était né à Gènes, cette contradiction entre la déclaration relevée dans ces actes, et l'ambiguïté voulue qui étonne dans les *Historie*, ne suffira-t-elle pour entacher de fausseté, au moins le chapitre de ce dernier ouvrage qui traite de la patrie de Christophe Colomb?

Aux yeux de notre érudit contradicteur, « c'est une pure question de style et de goût ». C'est un « phébus (4). »

Nous ne suivrons pas notre honorable adversaire sur ce terrain. Résumons donc la question.

Dans les *Historie*, on fait parler Fernand Colomb comme s'il ne savait pas au juste où son père est né. Or il y a un acte dont la minute a été certainement entre ses mains, puisque c'est celui qui institue un majorat auquel il était appelé à succéder si Diego venait à mourir sans enfants. Dans cette pièce parfaitement authentique et bien connue, Christophe Colomb dit : « Je suis né à Gènes..., c'est de là que je suis sorti, et c'est là que je suis né. — Siendo yo nacido en Genova... della sali y en ella naci (5). »

Il est impossible d'être plus explicite.

Dans son testament, Fernand déclare en propres termes qu'il est fils d'un Génois : « hijo de D. Cristoval Colon, *ginoves* (6). »

Cet aveu est aussi très-positif.

parte de gl' historici suole auuenire, cioè, che aggrandiscono alcune cose, o le diminuiscono, *o taciono quello*, che giustamente doneuano scriuere con molta particolarità. Però io mi deliberai di mettermi all' impresa, et fatica di questa opera, giudicando, che a me ritornerà meglio sopportar quello, che contra il mio stile, et audacia si vorrà dire, che lasciar sepolta la verita di quello. » *Historie*, Proemio, f. 1, verso.

(4) *Le livre de Ferdinand Colomb*, pp. 27, 28.

(5) Navarrete, *Coleccion de viages*, vol. II, pp. 228, 232.

(6) *Essai critique*, p. 214.

Nous avons ajouté que les Colomb d'Espagne avaient toujours été considérés et traités comme des Génois.

L'exécuteur testamentaire de Fernand, rendant compte de ses obsèques, dit qu'il convoqua à la messe du requiem tous les Génois qui se trouvaient à Séville, attendu qu'ils étaient les compatriotes du décédé : « A esta misa fueron convocados los *señores genoveses de la nacion del señor don Hernando* (7). »

Nous avons avancé que, dans ses voyages à l'étranger, Fernand se faisait passer pour Italien et parlait toujours la langue italienne : « Quando yo andaba fuera destos reinos de España siempre hablada italiano do quiera que fuesse », lisons-nous dans son testament.

Il y avait intérêt, c'était par crainte d'être molesté, nous répond notre savant adversaire. C'est vrai. Mais quelles que fussent ses raisons immédiates, ce fait indique de la part de Fernand une sympathie avouée et profonde pour le pays de son père; et il n'est pas difficile de croire que lorsque des indiscrets lui demandaient de quelle partie de l'Italie il venait, sa réponse était : « Genova ! »

Enfin, nous avons avancé que Fernand s'entourait surtout de Génois, et que ses banquiers, ses agents, ses associés, ses deux exécuteurs testamentaires, étaient tous de Gènes : « Dexo por albaceas y testamentarios dos ginoveses desta ciudad », écrit le serviteur fidèle qui lui ferma les yeux (8). « Je dois à Francisco Leardo, banquier, *Génois*, 234 831 maravédis. Je dois à P. B. de Basinania, *Génois*, 114 478 maravédis. Je dois à Gregorio Cataneo, *Génois*, que j'ai aussi chargé d'autres affaires, 225 760 maravédis », portent les comptes insérés parmi ses dernières volontés (9).

(7) *Ensayo*, p. 151.

(8) *Carta notable* dans l'*Essai critique*, p. 185.

(9) Testament, *Essai critique*, p. 201. Deux autres de ses agents (car Fernand Colomb semble avoir fait beaucoup de commerce), F. Lomelin et B. Justiniano, devaient être, comme leur nom l'indique, aussi Génois.

On peut être fondé à croire que toutes ces citations provenant de documents incontestables et incontestés, contredisant d'une manière formelle les réticences suspectes des *Historie*, sont des arguments qui mériteraient d'être sérieusement discutés et réfutés, s'il le peut, par notre docte et bienveillant critique?

Nous n'avons pas eu cette bonne fortune.

IX

D'après les *Historie*(1), l'arrivée et l'établissement de Colomb en Portugal seraient dus à une circonstance très-dramatique.

Servant sous les ordres d'un marin célèbre nommé Colombo, il aurait pris part au fameux combat naval entre Lisbonne et le cap Saint-Vincent, dont Malipiero, Marin Sanuto, Sabellicus, Resende et Zurita nous ont transmis les curieux détails. Le navire qu'il montait ayant pris feu, Christophe Colomb se jeta à la mer, gagna la côte à la nage, puis vint à Lisbonne, s'y maria et se fixa dans ce pays.

Ce récit est absolument faux.

Nous n'alléguerons qu'une raison, mais elle est péremptoire.

Ce combat, dont les conséquences, si l'on en croyait les *Historie*, eurent une influence si décisive sur la vie de Colomb, fut livré le 22 août 1485. Nous empruntons cette date aux minutes des délibérations secrètes du sénat de Venise (2), qui, certes, font autorité. Or, en 1485, Christophe Colomb, non-seulement s'était marié et établi en Portugal depuis longtemps, mais il avait quitté ce pays et vivait en Espagne avec son fils Diego, né au moins dans l'année 1479, à Porto-Santo (3).

(1) Cap. v, f. 10, verso.

(2) *Apud* Rawdon Brown, *Calendar of State papers*, vol. 1, p. 155, nº 498

(3) « Fuese a vivir Cristobal Colon a la dicha isla de Puerto Santo donde enjendró á D. Diego. » Las Casas, *Historia*, lib., I, cap. IV, *apud* Navar-

Notre savant adversaire reconnaît que nous étions parfaitement fondé (4) à faire justice de cette fausseté, qu'il qualifie lui-même, et avec raison, « d'énormité (5). »

Cet aveu nous suffit, et nous serions en droit de déclarer le débat clos. Mais comme notre docte critique ne peut guère laisser l'auteur des *Historie* sous le coup d'une bévue aussi grave, il propose de la « corriger dans la mesure des probabilités historiques (6). »

Voyons, au point de vue de l'art, s'il y réussit.

Les *Historie* disent et répètent (7) que le combat naval est celui que rapporte Sabellicus. Le compilateur cite l'ouvrage, le chapitre, et copie avec complaisance les détails que donne cet autre Tite-Live : « un' altro Titio Livio », comme il l'appelle.

Il n'y a pas à s'y tromper, c'est bien de ce combat naval dont il s'agit dans les *Historie*, et non d'un autre.

M. d'Avezac prétend tout le contraire, et dit comme étant une chose « avérée » (ce que nous ignorions totalement), que l'auteur supposé, Fernand, fait confusion avec un autre combat naval, mieux approprié, naturellement, aux besoins de la cause.

Quel est donc ce combat naval que notre adversaire cite si résolûment à l'encontre d'une identification et de descriptions aussi précises que le sont ici celles des *Historie?*

Quel qu'il soit, il faudra que ce combat ressemble assez à l'autre pour autoriser cette confusion, et surtout que le lieu où il fut livré ait été assez près du Portugal pour avoir permis au père de Fernand de s'y être rendu à la nage.

rete, *Opusculos*, vol. I, p. 138. Las Casas semble dire qu'il tient ce détail de don Diego, qui le lui aurait donné à Barcelone en 1519. Voyez aussi Pallastrelli, *Il Suocero e la moglie de Crist. Colombo*, Modena, 1871, in-4°, p. 18.

(4) *Essai critique*, XII, pp. 84 à 86; XIII, p. 99, 100.

(5) *Le livre de Ferdinand Colomb*, p. 31.

(6) *Ibidem*.

(7) Cap. I, f. 2, recto; cap. V, f. 10.

Une autre condition essentielle, c'est qu'il y aura eu combat.

C'est à Bossi que M. d'Avezac emprunte le récit de ce combat que nul avant notre contradicteur n'avait songé à substituer à celui qui sert de base à un chapitre si important des *Historie*.

Que dit l'historien italien?

Bossi dit qu'une lettre datée du 2 octobre 1476 porte « que le commandant de l'escadre vénitienne qui défendait Chypre s'était battu deux fois contre un navire génois (8). » C'est le seul combat dont il soit question dans le document cité par Bossi. Or non-seulement il n'y est fait mention de Colomb à aucun titre, mais c'est *devant Chypre* que ce combat fut livré.

A moins qu'aux talents de Christophe Colomb on ne veuille ajouter la faculté de pouvoir aller tout d'une traite de la Turquie d'Asie aux côtes de Portugal à la nage, cette condition essentielle manque complétement.

Les auteurs de la lettre, continuant leur relation, disent (toujours d'après Bossi) que « l'amiral vénitien avait rencontré *un an auparavant* plusieurs navires et un certain Colombo, mais qu'il s'était fait un devoir de les laisser naviguer librement (9). »

Quel était ce Colombo?

Cela importe peu, du moment qu'il n'est plus question de combat. Or pas de combat, pas d'abordage, pas d'incendie, plus de nécessité de se jeter à la mer, partant, pas d'arrivée de Christophe Colomb sur les côtes de Portugal à cette époque et dans ces conditions; et encore moins d'avaries à faire réparer à Gênes (10).

(8) *Histoire de Christophe Colomb*, Paris, 1824, in-8°, p. 102.

(9) *Histoire de Christophe Colomb*. Paris, 1824, in-8°, p. 102.

(10) Nous avons fait d'actives recherches pour retrouver ce « libro delle *avarie* », cité par Spotorno (*Codice*, p. XIV), mais sans y réussir. D'après cette citation, il est question d'un Colombo, mais on ne donne pas son prénom. Serait-ce à ce même marin que se rapporte cette annotation au Ms. Roggerone, que nous empruntons à Spotorno: « N. Colombo fu capitano

Et pour mieux le prouver, voici une traduction littérale du document qui sert de base aux critiques que nous adressons à notre docte contradicteur :

« ... Nous arrivâmes le 16 août [1476] aux salines de Chypre, et nous rencontrâmes en ce lieu le capitaine de la flotte de la *Signoria*, qui, arrivé avec vingt-deux galères, louvoyait devant cette île, craignant le fils du roi Ferdinand qu'on disait y être arrivé comme allié [?] du Soudan, et pour y prendre l'investiture du royaume de Chypre.

» Ayant quitté les salines, nous reçûmes des avis de Chypre, le 18 août, nous apprenant que le capitaine était parti à la recherche d'un navire d'assez fort tonnage [?] appelé la *Nave Palavissina*, que l'on disait montée par des Turcs. A Candie, nous fûmes informés par des lettres du capitaine Piero Raimondo qu'il s'était battu contre ce navire avec ses galères et trois vaisseaux vénitiens, tous armés pour cette entreprise de Chypre, et... l'ayant rencontré, lui avait livré deux combats. Le premier dura six heures, le second huit. Il y eut de tués, tant Turcs que Génois, cent vingt hommes, et du côté de la flotte trente morts et deux cents blessés. Il écrit dans sa lettre qu'il a pleinement justifié sa conduite en déclarant au patron dudit navire qu'à cause de la très-grande amitié et de l'alliance qui existaient entre l'illustrissime Signora et l'illustrissime seigneur duc, il n'avait pas l'intention de lui prendre quoi que ce fût lui appartenant en propre, exigeant seulement qu'on lui remît ses ennemis, c'est-à-dire les Turcs qui étaient à son bord, ainsi que les effets et les marchandises leur appartenant, étant disposé, d'ailleurs, à le rembourser de l'affrétement. A quoi il [*le patron du navire Génois*] répondit ne pas vouloir accéder à cette demande; qu'en cette seule année il avait par trois fois rencontré des galères, qu'on ne lui avait demandé que son nom, et qu'ayant aussi rencontré Colombo

di galere del Re di Francia; ma non si sa se fosse genevese »? *Storia lit. della Liguria*, vol. II, p. 258.

avec des vaisseaux et des galères, il [*ce dernier*] avait bien voulu le laisser passer. N'ayant pu en tirer autre chose que le cri de « Vive Saint-Georges ! » il [*le commandant vénitien*] l'avait alors attaqué...

» De la terre d'Otrante, le 2 octobre 1476.

» ANTOINE GUIDE ARCIMBOLDO.

» JEAN-JACQUES TRIVULZIO.

» *A notre excellent seigneur le duc de Milan* (11). »

M. d'Avezac s'est donc trompé : la confusion qu'il suggère est inadmissible, et le récit des *Historie* est radicalement controuvé.

X

Les *Historie* donnent en extrait une lettre adressée à la nourrice du prince royal de Castille, dans laquelle Colomb se serait écrié : « Qu'on dise de moi ce qu'on voudra, je ne suis pas le premier amiral qu'il y ait eu dans ma famille (1) ».

Nous avons répondu qu'on n'a connaissance que d'une seule lettre écrite par l'amiral à la nourrice de l'infant ; que cette lettre est publiée *in extenso* dans plusieurs recueils, et que ce passage ni rien qui lui ressemble ne s'y trouve (2).

M. d'Avezac dit (3) que Colomb a pu écrire une autre lettre à doña Juana de la Torre, voire plusieurs épîtres qui

(11) C'est à notre savant ami M. le marquis Girolamo d'Adda que nous devons le texte original de cette lettre, publiée avec un grand nombre d'autres documents prouvant que le Colombo dont il est ici question était Guillaume de Casenove, dit Coullon, vice-amiral de France sous Louis XI. Voyez notre récent mémoire *les Colombo de France et d'Italie, fameux marins du XVe siècle, d'après des documents nouveaux ou inédits tirés des Archives de Paris, de Milan et de Venise*. Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles lettres dans ses séances des 1er et 15 mai 1874 ; Paris, Tross. in-4o.

(1) Cap. II, f. 6, verso.

(2) *Essai critique*, XIV, p. 102.

(3) *Le livre de F. Colomb*, XI, p. 32.

ne nous seraient pas parvenues, et que rien n'empêche qu'une d'elles ait contenu le passage incriminé.

C'est une pure hypothèse.

Notre savant contradicteur s'avance même jusqu'à exprimer l'opinion que cette lettre a dû être écrite au moment où, « ayant demandé le titre d'amiral, il ne lui *était pas encore* concédé par les signatures apposées le 17 avril 1492 au bas des articles de sa capitulation préliminaire (4) ».

Voici le texte des *Historie :*

« *Io non sono* il primo ammiraglio della mia famiglia ».

On fait donc parler Colomb, non au conditionnel, ainsi que l'exige l'argument de notre contradicteur, mais au présent de l'indicatif, comme lorsqu'il s'agit d'un fait déjà existant. Cette lettre, si lettre il y a eu, est nécessairement postérieure à la date choisie par notre docte critique.

D'ailleurs, rien dans le style de la lettre que nous possédons n'indique une correspondance ou des rapports suivis avec doña Juana, si toutefois c'est d'elle qu'il s'agit (5). Cette lettre fut écrite au moment où l'on ramenait Colomb chargé de chaînes, par l'ordre, semblait-il, de ses souverains. Il est naturel que, n'osant s'adresser directement à eux, Colomb ait envoyé le récit de ses persécutions à une personne de la cour, bien connue pour l'influence qu'elle exerçait sur la reine Isabelle, sans que pour cela on soit fondé à croire qu'il y avait entre eux une correspondance qui daterait de 1492.

C'est, à notre avis, ce que notre érudit adversaire appelle un « phébus » destiné à enjoliver ou à servir de jalon au

(4) *Ibidem.*

(5) Zuñiga dit que la nourrice du prince était Maria de Guzman. Cependant, nous devons avouer qu'Oviedo, toujours bien informé sur ces matières, répète qu'Antonio de Torres était « hermano del ama del Principe » (*Historia, gl.*, édit. de Madrid, vol. I, pp. 75, 78), tandis que Navarrete (*Coleccion de viages*, vol. I, p. 265) assure que Juana de la Torre était sœur d'Antonio et de Pedro de Torres, mais sans citer ses autorités.

récit controuvé des exploits de Christophe Colomb sous les pseudo-amiraux de sa famille (6).

C'est également au sujet de cette parenté apocryphe que notre savant adversaire nous prend à partie (7) pour avoir reproché à l'auteur des *Historie* les critiques acerbes qu'il adresse à Agostino Giustiniano.

Le chapitre où sont consignés ces injustes reproches (8) est l'un des plus importants du livre vénitien. Examinons à nouveau les parties les plus saillantes de ce curieux réquisitoire.

Le docte évêque, dans une note sur le psaume XIX au psautier polyglotte qu'il publia à Gènes en 1516 (9), et dans ses Annales, dit que Cristophe Colomb avait exercé un état manuel, et que c'est seulement *après avoir atteint l'âge adulte* qu'il s'appliqua à la navigation (10). Cette assertion semble exaspérer l'auteur des *Historie*. Il paraît qu'à l'époque où ce livre fut composé (comme maintenant d'ailleurs), lorsqu'on écrivait la vie d'un héros quelconque, il fallait nécessairement lui donner en partage la noblesse et toutes les vertus. Malheureusement il n'y a rien de plus vrai, rien de mieux prouvé que les affirmations de Giustiniano.

Dans un acte notarié, enregistré à Savone, Christophe Colomb, à la date du 20 mars 1472, est qualifié de cardeur de laine génois, résidant à Savone (11), où, effectivement,

(6) « Sed undenam tot mendacia in re tam perta? Imagines in sua gente affectatæ a Ferdinando Christ. filio, dederunt eas omnes turbas : is modo patrem a plebeij lanariique nota vindicet, omnia miscet, veritatemque in primis oppugnatum it. » Giulio Salinero, *Annot. ad Corn. Tacit. apud* Spotorno, *Storia let. della Liguria.* vol. II, p. 260.

(7) *Le livre de Ferdinand Colomb*, p. 33.

(8) *Historie*, cap. II, f. 4, *sequitur*.

(9) *B. A. V.* nº 38, *Notes on Columbus*, p. 74-79.

(10) « Il quale Cristoforo di proprio nome chiamato fu, di parenti plebei, come che il padre fosse tessitore di panni di lana et lui fosse tessitore di seta. » *Annali*, fol. 249.

(11) Testamento di Nicolo de Monleone q. Giovanni laniere. Fra i testimoni Cristoforo Colombo laniere di Genova a citadino di Savona. Ludovico

son père Dominique avait transféré son métier et ses foulons, antérieurement à l'année 1469.

Cinq mois après, nous le voyons de nouveau figurer dans un contrat notarié, où il n'est pas fait mention de sa profession; mais le texte ne permet pas de douter qu'en août 1472 Christophe Colomb cardait ou tissait encore de la laine à Savone, dans l'atelier de son père (12). Si, comme le disent Muñoz (13) et M. d'Avezac (14), Colomb est né en 1446, il aurait eu alors vingt-six ans.

Cette première assertion de Giustiniano est donc vraie. Elle est aussi confirmée par tous les historiens qui furent les compatriotes et les contemporains du fameux Génois. Ce sont même à peu près les seuls chroniqueurs qu'on ne puisse révoquer en doute, à cause des hautes fonctions qu'ils remplirent avec éclat, de leur nationalité génoise et du temps où ils vécurent.

Giustiniano, dont les *Historie* attaquent si légèrement la véracité, était de Gênes, et âgé de vingt-deux ans lorsque Colomb découvrit le nouveau monde. Il fut l'un des premiers professeurs du Collége de France, évêque de Nebbio, et estimé de tous, il mérite le titre « d'esatissimo annalista genovese », que lui décerne Spotorno (15). Ses paroles,

Moreno, notaro in Savona, 20 marzo 1472. *Revista critica dell' avvoc. Giambattista Belloro*, Genova, 1839, in-8, p. 56 (Bibliot. du roi à Turin); *Notizie delle* Famiglia di Cristoforo Colombo, 2e édition, Genova, 1821, in-8o, p. 7.

(12) « Domenico Colombo laniere abitante di Savona, e Cristoforo suo figlio, col consenjo del padre, confessano un loro debito di liv. 140 verso Giovanni de Signorio per lane comprate del medesimo, quale debito promettono extinguere fra sei mesi in tanto panno. » Tommaso del Zocco, notari in Savona, 26 agosto 1472. *Revista critica*, p. 57. Il était encore à Savone le 7 août 1473. *Cf.* le consentement qu'il donna conjointement avec son frère Giovanni Pellegrino à la ratification faite par leur mère de la vente d'un petit immeuble opérée par Dominico, *ibidem*, p. 41.

(13) *Storia del Nuevo Mundo*, p. 26.

(14) *Canevas chronologique*, p. 30.

(15) *Storia lit. della Liguria*, vol. II, p. 228.

« Hic puerilibus annis vix prima elementa edoctus, pubescens jam rei maritime operam dedit », se trouvent confirmées par Barthelemi Senarega, qui fut nommé historiographe de la république en 1477 et ambassadeur en Espagne dans l'année 1499. Parlant de Christophe et de Barthelemi Colomb, cet annaliste si autorisé dit : « ac Genuæ plebeis orti parentibus, et qui ex lanificii (nem textor pater, carminatores filii aliquando fuerunt)... Hi siquidem intra pueriles annos parvis litterulis imbuti, *et puberes deinde facti*, de more Gentis in navigationes exiverant (16). »

Enfin, Antonio Gallo, chancelier de Saint-Georges en 1499, répète presque mot à mot (17) les assertions de Senarega.

Les termes positifs qu'emploient ces historiens et la date rapprochée d'août 1472 où, dans des actes officiels, Colomb est qualifié de « lanerius », sont plus concluants à nos yeux que toutes les négations intéressées des *Historie*, voire ce que dit de sa jeunesse Christophe Colomb lui-même (18).

Les *Historie* accusent encore Giustiniani de s'être départi de la vérité en disant que Colomb revint de son premier voyage par les îles Canaries.

Un fait certain, c'est que Colomb date des îles Canaries la lettre qu'il envoya aux rois catholiques, par l'entremise de Luis de Santangel, pour leur annoncer sa mémorable découverte.

Ce reproche injuste des *Historie* semble indiquer que l'auteur de cet ouvrage ne travaillait pas sur les documents originaux.

La relation du premier voyage, sous forme d'épître adressée à Raphaël (Gabriel?) Sanchez, le trésorier de la cou-

(16) *De Rebus Genuensibus Comment.*, dans Muratori, *Ital. scriptor*, vol. XXIV, col. 534. Oviedo semble en dire autant : « é ya salido de la edad adolescente, se partio de aquella su patria. » *Historia general de las Indias*, vol. I, p. 12 de l'édition de Madrid.

(17) *De navigatione Columbi*, dans Muratori, *loc. cit.*, vol. XXIII, col. 301.

(18) Navarrete, *Coleccion*, vol. II, p. 262.

ronne, fut imprimé à Rome en 1493, sur une traduction faite en latin par un Catalan nommé Alexandre de Cosco. C'est cette version qu'on réimprima dans la même année quatre fois à Rome et trois fois à Paris.

L'édition de Bâle de 1494, la traduction allemande de 1497, la réimpression dans les différentes éditions du recueil de Grynæus, sont toutes faites sur le texte de Cosco (19). Cette version latine est datée de Lisbonne, le 14 mars (1493).

Mais avant d'arriver à Lisbonne, Colomb, assailli par une tempête, louvoya, du 15 au 18 février, devant un groupe d'îles dont la première fut pendant deux jours l'objet de bien des doutes (20). C'est justement à ce moment qu'il écrivit à bord de sa caravelle, à la date du 15 février, une lettre dont celle de Lisbonne n'est en réalité que le duplicata.

Cette première lettre, publiée par Navarrete (21), d'après un « documento original » tiré des archives de Simancas, est ainsi datée : « Fecha en la carabela sobre las islas de Canaria quince de Febrero de noventa y tres ».

Il y a quelques années, on découvrit dans l'Ambrosienne de Milan une plaquette, sans lieu ni date d'impression, mais que l'on croit avoir été imprimée en Portugal, dans l'année 1493. Elle donne le texte original espagnol retrouvé par Navarrete, et, de même, porte la date « en la carauela sobre las yslas de canaria a. XV. de febrero. Mill. y quatrocientos y noventa y tres anos (22). » Cet imprimé vrai-

(19) *B. A. V.* nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 15, 19, 171, etc. Depuis la publication de nos *Additions*, nous avons découvert une édition faite par Guyot Marchant, qui diffère de celles déjà décrites.

(20) « Viernes 15 de Febrero... algunos decian que era la isla de la Madera, otros que era la Roca de Cintra en Portugal, junto a Lisboa. Saltó luego el viento por proa Lesnordeste... El Almirante por su navegacion se hallaba estar con las islas de los Azores, y creia que aquella era una dellas : los pilotos y marineros se hallaban ya con tierra de Castilla. » Navarrete, *Coleccion de viajes*, vol. I, p. 153.

(21) *Ibidem*, pp. 167-175.

(22) *Lettera in lingua spagnuola diretta da Cristoforo Colombo... ripro-*

semblablement a servi de base à la note de Giustiniani, et il est parfaitement excusable de s'en être tenu à ce que croyait et disait Christophe Colomb lui-même.

L'auteur des *Historie* l'accuse en outre de mensonge pour avoir dit que Colomb envoya un messager porter la nouvelle de la découverte qu'il avait faite, tandis que ce serait l'amiral qui aurait été son propre messager : « fu egli medesimo il messo. »

Ces deux lettres, l'une datée des Canaries, l'autre de Lisbonne, impliquent nécessairement l'envoi d'un messager. D'ailleurs la première porte cette suscription : « Esta carta *embio* Colon. »

Ce n'est donc pas Giustiniani qui s'est trompé, mais son contradicteur, lequel n'a eu évidemment connaissance que de la version latine de l'épître adressée à Sanchez : circonstance qui serait assez singulière si Fernand Colomb était véritablement l'auteur des *Historie*.

Parlant de ces œuvres de Giustiniani, les *Historie* assurent (23) qu'à cause des erreurs et des faussetés qu'elles contenaient, le sénat de Gènes défendit sous peine d'amende de les lire ou de les posséder, et qu'il les fit saisir partout pour qu'elles fussent anéanties.

Cette assertion est absolument controuvée. Ni Giustiniani, qui raconte (24) en détail ses déboires littéraires, ni Paul Jove (25), qui était son ennemi et n'aurait pas manqué de consigner le fait s'il était vrai, ni Gessner (26), ni Qué-

dotta a fac-simile ed illustrata per cura di Gerolamo d'Adda. Milano, 1866. in-4°.

(23) « Per li molti errori, et falsità, che in detta historia, et nel Salterio del Giustiniano si trouano, la Signoria di Genoua, considerata la falsità della sua scrittura, ha messo pena a coloro, che questa sua historia hauranno, o leggeranno; et con gran diligentia ha mandato a cercarla in ogni luogo, doue è stata mandata, accioche per publico decreto sia cancellata, et estinta. » F. 6, verso.

(24) *Annali*, p. 224.

(25) *Elogia virorum literis illustr.* Basil., 1577, in-fol., p. 210.

(26) *Bibliotheca universalis*, Tiguri, 1545, in-fol., f. 105.

tif (27), ni Ughelli (28), ni aucun des nombreux auteurs que nous avons cités (29), ne parlent de cette persécution. Inutile d'ajouter que les recherches instituées par nous à Gènes à l'effet de trouver ce singulier décret n'ont pas abouti. Il n'en est question que dans les *Historie*.

XI

On lit dans les *Historie* (1) que, vers la fin de 1484, Colomb s'enfuit secrètement du Portugal, emmenant avec lui son fils Diego; qu'aussitôt arrivé en Espagne, il le laissa dans un monastère de Palos, appelé *la Rabida*, et se rendit à la cour des rois catholiques, qui était alors à Cordoue. L'auteur entre ensuite dans de longs détails sur les difficultés que Colomb eut à surmonter avant de réussir dans ses projets. A la cour, il se fait des amis, on le critique, on l'approuve, mais on le berne, tant à Cordoue qu'à Grenade et qu'à Séville. Enfin, découragé, le pauvre Génois se décide à quitter l'Espagne pour aller offrir ses services au roi de France.

Avant de s'expatrier une troisième fois, Colomb se rend au couvent de la Rabida afin d'en retirer Diego et l'envoyer à Cordoue; mais la destinée veut que le prieur du couvent, Juan Perez, se prenne d'une telle amitié pour Colomb et embrasse ses projets avec tant d'ardeur, qu'il le décide à retourner immédiatement auprès des rois catholiques, et ils partent ensemble pour le camp de Santa-Fé. Là, les démarches et les délais recommencent, mais un an après ils aboutissent, et le 12 mai 1492, l'amiral quitte enfin Grenade pour s'embarquer à Palos.

(27) *Scriptor. ord. prædic.*, vol. II, p. 96.
(28) *Italia sacra*, vol. IV, col. 1411.
(29) *B. A. V.* pp. 158, 355. Ajoutons qu'il n'y a guère de bibliothèque publique importante en Europe et en Amérique qui ne possède un exemplaire du psautier et des Annales de Giustiniani.
(1) Cap. XII, f. 32, recto; cap. XIII.

D'après ce récit, Colomb aurait laissé son fils au couvent de la *Rabida* en 1484, et serait venu le reprendre environ sept ans après.

Ce récit est également erroné et controuvé.

Ce n'est pas à son arrivée en Espagne que Colomb est allé pour la première fois avec son fils frapper à la porte de ce couvent hospitalier, mais bien des années après, en 1491. La preuve ressort de pièces judiciaires incontestables; voici à quel propos :

Vers la fin de l'année 1512, Diego Colomb, héritier des titres et des droits de son père, intenta une action contre la couronne afin de revendiquer le gouvernement et une partie du territoire de cette partie du continent découverte, semble-t-il, par Christophe Colomb lors de son troisième voyage, et qui porte sur les anciennes cartes le nom de Paria. Le fiscal royal ordonna deux enquêtes, l'une en 1513, l'autre en 1515. C'est dans les dépositions des témoins assignés à la requête de la couronne et à celle de Diego, que nous trouvons la rectification des erreurs contenues dans les chapitres XII et XIII des *Historie*.

La déposition de Garcia Hernandez, médecin demeurant à Palos, et témoin oculaire, est des plus intéressantes. Il déclare (2) que Colomb vint à pied au couvent de la Rabida, et demanda au portier du pain et de l'eau pour son petit Diego, qui était avec lui. Un moine, appelé Juan Perez, s'apercevant à son accent qu'il était étranger, lui demanda qui il était et d'où il venait. Colomb répondit qu'il revenait de la cour où il était allé proposer des découvertes maritimes, s'engageant à aborder à la Terre-Ferme, et demandant à cet effet des navires. Le tournant en dérision, on lui avait répondu que ses projets n'étaient que des bulles d'air. Désespérant de réussir, il avait quitté la cour et se rendait à Huelva, chez un de ses beaux-frères, appelé Muliar.

(2) Navarrete, *Coleccion*, vol. III, p. 561.

Sur ce, ledit moine envoya querir le témoin, qu'il savait posséder des connaissances en astronomie, afin de causer avec Colomb de ses projets. Après une conférence, il fut décidé que le frère Juan Perez, qui avait été confesseur de la reine Isabelle, enverrait une lettre à sa souveraine. Ce fut un pilote de Lepe, nommé Sébastien Rodriguez, qui s'en chargea. Quatorze jours après, Perez ayant reçu une réponse de la reine qui l'engageait à se rendre à la cour, enfourcha une mule et se mit immédiatement en route.

Isabelle, non-seulement accorda trois navires pour l'entreprise, mais elle envoya à Colomb un subside pour s'acheter des vêtements convenables et une petite monture. Cette déposition est corroborée par celle de Rodriguez Cobezudo, qui déclare (3) avoir prêté la mule sur laquelle ledit moine est allé à Santa-Fé, et il ajoute qu'il y avait de cela vingt-deux ans.

Ainsi, il appert du récit de ces deux témoins que la première arrivée de Colomb à la Rabida, les démarches de Juan Perez, le consentement définitif de la reine, les préparatifs de l'expédition, se suivirent de très-près, et que toutes ces circonstances se lient et s'encadrent dans le courant de l'année 1491.

Comment Fernand Colomb, l'auteur présumé des *Historie*, peut-il dire que Diego fut confié par l'amiral aux soins des moines du couvent de la Rabida en 1484, quand il est indubitable que tous les deux n'y sont allés pour la première fois que sept ans après? Les mots adressés par Juan Perez à ce voyageur dont l'accent étranger le frappe : « Quien era, e donde venia : Qui êtes-vous, d'où venez-vous? » indiquent clairement que le moine hospitalier (que nous n'avons nulle raison de qualifier de prieur) voit Colomb pour la première fois, et cela en 1491, comme l'assure Rodriguez le Têtu.

(3) *Ibidem*, p. 580.

L'on ne saurait non plus attribuer cette contradiction à une erreur de chiffres ou à une faute d'impression, car l'anachronisme que nous signalons surgit d'une série de circonstances relatées chronologiquement et en détail dans plusieurs chapitres des *Historie*.

XII

Les *Historie* enregistrent (1), comme ayant été écrite par Christophe Colomb, une lettre racontant les péripéties d'une expédition maritime qui lui avait été confiée d'une façon directe par le roi René d'Anjou.

Cette lettre implique des difficultés et un dilemme signalés dans la note que nous avons insérée au *Bulletin de la Société de géographie* (2).

Effectivement, le 17 juillet 1461, les Angevins furent massacrés ou chassés de Gènes pour n'y plus jamais revenir, tandis que René, découragé par cet épouvantable revers, renonça à la guerre pour toujours, et « rien ne put dans la suite le faire départir de cette résolution (3) ». Tous les historiens nous montrent ce malheureux roi, à partir de cette époque, accablé par les chagrins et vivant dans la retraite jusqu'à sa mort.

Un très-intéressant travail sur l'année véritable de la naissance de Christophe Colomb, publié par notre savant contradicteur (4), a pour but de prouver que cet illustre

(1) Cap. IV, fol. 8, verso.
(2) Avril 1873, pp. 389-92.
(3) *Art de vérifier les dates*, 1784, in-fol., vol. II, p. 444. En effet, nous voyons que lorsqu'en 1464, il s'agit de recouvrer le comté de Nice, qui confinait cependant à sa chère Provence, René se contenta de formuler une simple protestation, « ses goûts et son âge s'opposant d'ailleurs à ce qu'il entreprît de nouvelles expéditions militaires ». Papon, d'après les archives du roi à Aix, *Histoire générale de Provence*, Paris, 1778-86, in-4°, vol. III, p. 382.
(4) *Année véritable de la naissance de Christophe Colomb*, p. 30.

navigateur est né en 1446. Rapprochant cette date de l'année 1461, qui est celle des dernières entreprises guerrières de René d'Anjou, nous avons demandé si Christophe Colomb, qui n'était ni un Doria ni un Grimaldi, mais un pauvre cardeur de laine, avait pu commander en chef une galère royale à l'âge de quatorze ans.

M. d'Avezac répond que « on sait que l'annaliste Casoni a rapporté le premier embarquement de Christophe Colomb à l'expédition contre Naples, partie de Gènes le 4 octobre 1459, sous la conduite du duc de Calabre, fils de René » (5).

Cette date ne répond en rien à l'objection que nous avons faite, puisqu'elle ne donne que treize ans à Colomb en 1459. D'ailleurs nous devons dire que toute cette partie des Annales de Casoni est sans valeur (6).

Elle a été écrite trois siècles après les événements, ne repose sur aucune autorité, et n'est absolument qu'une paraphrase du chapitre des *Historie* dont nous contestons l'authenticité.

M. d'Avezac ajoute que « on sait qu'à dater de ce moment (1459), le futur découvreur du nouveau monde continua de servir la mer pendant vingt-trois années consécutives, sans aucune interruption que d'insignifiantes relâches ».

A l'heure où nous écrivons ces lignes, on n'a connaissance que de quatre documents antérieurs à l'année 1487, où il soit question de Christophe Colomb. Les deux premiers sont les actes notariés sous la date de Savone 1472, où il est qualifié non de marin, mais de tisserand, « lanerius» (7); le troisième nous le montre encore à Savone en août 1473 (8);

(5) *Le livre de Fernand Colomb*, p. 41.

(6) M. d'Avezac dit lui-même : « Casoni montre, par certains détails qu'il a recueillis sur la famille de Colomb, des particularités dignes de confiance. Mais il donne ici même la preuve que cette confiance doit être fort mesurée. » *Canevas chronologique*, p. 34, note 3.

(7) *Supra*, chapitre x, p. 510.

(8) « Nel 1473 ai 7 d'Agosto per atto di Pietro Corsaro, notaro in Savona. » *Revista critica*, p. 41.

le quatrième est la lettre de Toscanelli, certainement postérieure à l'établissement définitif de Colomb en Portugal (9). Tout ce que les biographes ont avancé touchant la jeunesse et les premiers voyages de Colomb ne repose que sur la déclaration faite par lui que dès l'âge le plus tendre jusqu'en 1501 (10), il avait navigué sans interruption. Cette assertion est formellement contredite par les documents authentiques que nous avons cités, et par les déclarations de nobles génois contemporains de Colomb et chroniqueurs officiels de la république (11).

M. d'Avezac dit en outre que, dans ce long intervalle, on ne ressaisit sa trace certaine qu'en 1475, dans les mers du Levant.

Nous venons de démontrer (12) ce qu'était cette « trace certaine », et comment le document sur lequel s'appuie notre savant contradicteur ne se rapporte à Christophe Colomb ni de près ni de loin.

Enfin, M. d'Avezac termine par une réponse qu'il s'efforce de rendre péremptoire : « Spotorno s'est déterminé pour l'année 1473, et je ne suis frappé d'aucun argument sérieux qui m'induise à conclure autrement ».

On serait tenté de croire que Spotorno est un contemporain du roi René, ou qu'il cite, à l'appui de l'affirmation que notre honorable critique lui prête, toute une série de faits et de textes incontestables.

Il n'en est rien.

Spotorno, tout le monde le sait, n'est mort qu'en 1844, et il n'appuie son dire sur aucune raison ni sur aucune autorité. D'ailleurs, rendons au savant barnabite la justice qui lui est due. Il n'affirme rien, il suppose seulement : « for-

(9) Cette lettre en contenait une autre adressée à Fernam Martins sous la date du 25 juin 1474.

(10) *Supra*, note 8, p. 512 du *Bulletin*.

(11) Barthelemi Senarega, Antonio Gallo, Agostino Giustiniani, *ibid*.

(12) *Supra*, chap. IX.

se » (13). En y regardant de près, on découvre même la raison de cette timide hypothèse. Spotorno propose la date de 1473 pour l'expédition devant Tunis, parce que lui aussi a une théorie sur les débuts de Christophe Colomb. Comme M. d'Avezac, il le fait naître en 1446-1447; et la date de 1461 le gênait évidemment.

Si l'on répond que Spotorno est historien et Génois, et qu'en conséquence il doit être mieux informé que les écrivains des autres pays, nous répondrons qu'Angelo Sanguinetti, également historien et Génois, non-seulement n'accepte pas la date supposée par Spotorno, mais il nie le fait absolument (14).

Nous ne saurions donc nous contenter d'une simple supposition, énoncée pour la première fois quatre cents ans après les événements, et qui contredit les assertions positives de tous les historiens. Nous demandons un texte précis, ou des déductions irréfragables, comme la critique moderne l'exige, et auxquelles nul n'est en droit de se dérober.

La tâche n'est pas facile ! Car, enfin, la question se pose en ces termes :

C'est par l'ordre de René d'Anjou que Colomb aurait fait cette expédition. Il faut donc que cet ordre ait été donné à une époque où René ordonnait encore des expéditions.

M. d'Avezac aura conséquemment à démontrer qu'après l'expulsion des Angevins de Gènes et leur massacre en 1461, catastrophe qui, de l'avis de tous les historiens, a déterminé René à vivre dans la retraite jusqu'à sa mort, ce vénérable vieillard en sortit tout à coup pour tenter sans motifs des expéditions maritimes dont on ne trouve pas la moindre trace dans les histoires et les chroniques. Quelles pouvaient être ses raisons ? Sa trêve avec Jean II d'Aragon (15),

(13) « Forse la spedizione del Colombo a Tunisi appartiene all' anno citato 1473. » *Codice diplomatico Colombo Americano*, p. 13.

(14) *Vita di Cristoforo Colombo*, Genova, 1846, in-8°, p. 7.

(15) Cette trêve est du 19 janvier 1469. Papon, *loc. cit.*, vol. III, p. 383,

et la mort de son propre fils le duc de Calabre (16) l'avaient mis en paix avec tout le monde, tandis que la perte si récente de son petit-fils Jean (17) et de son dernier fils Nicolas d'Anjou (18), en le privant d'héritiers naturels, l'ancrait davantage dans son indifférence pour les biens de ce monde (19). Ce n'est certes pas alors qu'il aurait imaginé des expéditions dignes d'un jeune corsaire plutôt que d'un vieux roi.

M. d'Avezac aura aussi à démontrer que Colomb, fils, ar-

la cite d'après les Mss. Ruffi, *Hist. des comtes de Provence*, Aix, 1655, in-fol., p. 383, et Bouche, *Chorographie*, Aix, 1664, vol. II, p. 468, parlent aussi d'un traité de paix fait par René en 1469, avec Henri IV de Castille. Quant à Ferdinand, premier roi de Naples, dont le nom rappelle celui de la galéasse, *la Fernandina*, objet de ce débat, depuis son traité avec Louis XI en 1465, nul ne songeait à le molester, et pour cause. Aussi lorsque Guillaume de Casenove s'empara de ses galéasses devant Vivero, en 1472, il suffit d'une simple note pour que le roi de France les lui restituât avec une forte indemnité. *Cf. les Colombo de France et d'Italie*, pp. 16, 85.

(16) La mort qui le surprit à Barcelone, le 16 décembre 1470, mit fin à une guerre dans laquelle il avait montré un courage et des talents supérieurs. Papon, *loc. cit.* Le P. Anselme fixe la date de la mort de Jean de Calabre au 27 juillet 1471. (*Histoire généalogique de la maison de France*, vol. I, p. 233); tandis que Bourdigné dit qu'il mourut à Nancy en 1472, « combien que aucuns ayent voulu dire qu'il mourut à Barcellonne ». *Hystoire agregative des annalles et cronicques Danjou*, Angiers, 1529, in-fol., f. 177.

(17) En 1472.

(18) Le 27 juillet 1473, *Chronique de Metz*.

(19) Il n'est même pas certain que René fût alors en Provence. Nous avons de lui, il est vrai, une lettre datée d'Aix le 12 décembre 1473, publiée par M. Quatrebarbes, *Œuvres du roi René*, Paris, 1845-46, in-4°, vol. I, p. 46, mais cette date ne doit pas être éloignée de celle de son arrivée en Provence, car les chroniques les plus rapprochées de ce temps montrent René vivant retiré depuis plusieurs années dans son château de Baugé, qu'il ne semble avoir abandonné qu'après l'envahissement de l'Anjou par Louis XI. « Le roy de France vint en Anjou et mist le duche en sa main... Le bon roy Rene estoit pour lors au chastel de Bauge distant de sept lieues Dangiers ou environ... Le tres humain et debonnaire roy de Sicille délaissant son duché Danjou... en France se retira eslisant ainsi que fist lempereur Diocletian et plusieurs autres princes vie tres convenable pour resjouyr sa vieillesse... et quelque peu après se retira le noble prince en son pays de Prouence. » Jehan de Bourdigné, *loc. cit.*, f. 168, et Monstrelet, *Chroniques*, dans les additions anonymes, Paris, 1572, in-fol., vol. III p. 177.

rière-petit-fils et frère de pauvres tisserands (20), tisserand lui-même et beau-frère d'un charcutier (21), moins d'un an après qu'il vivait encore de son métier de cardeur de laine, avait déjà acquis une telle réputation de marin, qu'un prince, surmontant les préjugés de l'époque, pouvait lui confier le commandement d'une galère royale. Il faudra prouver enfin qu'à une époque où le souvenir de l'oppression dont avait souffert Gènes et de la révolution sanglante qui en avait été la suite était encore présent à la pensée de tous les Génois, Colomb, qui aimait tant son pays, l'avait quitté pour servir sous la bannière de l'ennemi de sa patrie.

C'est à notre tour de demander au lecteur s'il n'est « frappé d'aucun argument sérieux » ?

Le dilemme que nous avons posé subsiste donc tout entier :

Ou bien la lettre que les *Historie* attribuent à Christophe Colomb est apocryphe, ou bien Colomb n'est pas né en 1446, et le travail de notre honorable contradicteur s'écroule de lui-même.

XIII

Il nous reste à répondre à quelques autres arguments dirigés contre notre *Essai critique*.

M. d'Avezac dit (1) que le passage que nous avons incriminé : « l'Amiral prit congé de ses amis, et se mit en route vers Cordoue, afin de préparer son départ pour la France, vu que, à l'égard du Portugal, il avait déjà résolu de n'y point retourner », se rapporte au fameux départ de Santa-Fé en janvier 1492.

(20) Giacomo, l'ancêtre, Dominique, le père, Barthelemi, Diego et Pellegrino, les trois frères de Christophe, avaient tous été tisserands ou cardeurs de laine.

(21) Giacomo Bavarello « pizzicagnolo ». Sa femme, sœur de Christophe, se serait appelée Nicoletta, si nous en croyons l'arbre généalogique fait en 1654 par l'abbé Antonio Colombo. *Cf.* Isnardi, *Nuovi documenti originali*. Genova, 1840, in-8° ; mais comment se fait-il que ce savant ecclésiastique omet Giovanni Pellegrino, le second des fils de Dominique?

(1) *Le livre de Fernand Colomb*, p. 48.

Nous prétendons qu'il s'agit d'une époque antérieure, et les mots : « afin de préparer son départ pour la France », le prouvent.

L'intention qu'avait Colomb d'aller offrir ses services au roi de France (Charles VIII et non Louis XI, comme le dit Muñoz (2), et encore moins François Ier, comme l'affirme Montesquieu) (3), date des premiers temps de son arrivée en Espagne. Nous avons une lettre du duc de Medina Celi, du 19 mars 1493, qui commence ainsi :

« Je ne sais si Votre Seigneurie [Mendoza] sait que j'ai hébergé longtemps dans ma maison Christophe Colomb, qui venait de Portugal et voulait aller auprès du roi de France pour qu'il lui donnât les moyens d'accomplir son entreprise de découvertes aux Indes (4) ».

Ce n'est donc pas le message officiel envoyé de Grenade, comme le dit M. d'Avezac, mais l'intervention du duc de Medina Celi, qui empêcha Colomb d'aller offrir ses services au roi de France; et cette hospitalité de deux ans, « por yo deterner le en mi casa dos años », nous reporte nécessairement au delà de janvier 1492.

Nous le répétons, la pièce inédite que nous avons signalée (5) avec son titre et ses repères de classement contient des comptes d'armement de Colomb pour ses voyages, et donne le chiffre exact de ce que la besace des malheureux juifs chassés d'Espagne a fourni de castillans et d'orfévrerie à cet effet. C'est *de visu* que nous faisons cette déclaration.

Quant à la portée de la question de M. d'Avezac, « N'y

(2) *Historia del nuevo-mundo*, p. 61.

(3) *Esprit des lois*, livre XXI, chap. XXII.

(4) « No sé si sabe vuestra Señoria, como yo tove en mi casa mucho tiempo á Cristóbal Colomo, que se venia de Portogal, y se queria ir al Rey de Francia para que emprendiese de ir á buscar las Indias con su favor y ayuda... y por yo *detenerle* en mi casa dos años, y *haberle endere-zado* á su servicio... » Navarrete, *Coleccion de viages*, vol. II, p. 21.

(5) *Essai critique*, XX, pp 123 à 130.

a-t-il pas dans tout cela plus qu'une équivoque (6) », elle nous échappe totalement.

Les *Historie* racontent (7) qu'en 1492, Isabelle la Catholique voulait engager son écrin, ses perles et ses pierreries pour se procurer les fonds nécessaires de l'entreprise. Nous avons répondu qu'à cette époque la reine n'avait plus ses joyaux, son mari les ayant engagés plusieurs années auparavant pour un tout autre objet, la conquête de Grenade.

M. d'Avezac a peine à croire que ces raisons aient le moindre intérêt dans la question. Qu'il nous soit permis de le dire, nous ne saurions imaginer un argument plus décisif. Pour faire un civet, ne faut-il pas d'abord avoir un lièvre ?

M. d'Avezac donne en argument les exploits de « cet *amiral Colomb*, commandant la croisière de Gènes en 1475 dans les eaux de Chypre » (8). Qu'il nous soit permis d'ajouter à ce que nous avons dit plus haut (9), que le navire en question était commandé par un capitaine qui loin de se nommer Colomb, s'appelait tout simplement PAOLO GENTIL, et n'était nullement parent de Christophe Colomb (10).

La lettre adressée par Toscanelli à Fernam Martins, telle que la publient les *Historie*, est fortement interpolée. M. d'Avezac ne peut se défendre ici d'un certain entraînement à plaider l'admission de « circonstances atténuantes en faveur du pauvre Alphonse Ulloa, si durement traité (11) ».

Nous laissons à notre savant contradicteur cette géné-

(6) *Le livre de F. Colomb*, p. 50.
(7) *Historie*, cap. XIII, fol. 36, verso, 37.
(8) *Le livre de Fernand Colomb*, XI, p. 32.
(9) *Supra*, p. 37.
(10) Ce fait ressort d'une lettre écrite par le capitaine de la *Pallavicina* lui-même, et d'une dépêche d'Antonio Loredan. Ces deux documents, publiés depuis notre *Mémoire sur les Colomb*, ont été insérés par M. Cesare Cantu dans son excellent travail *I Colombo* (*Archivo Storico Lombardo*, anno I, fasc. 3°. Milan, 1874).
(11) *Le livre de F. Colomb*, XVI, p. 45, 46.

reuse entreprise : la publication du texte original et les différences notables qu'il présente suffisent à notre humble mission; mais il est encore un passage du plaidoyer de M. d'Avezac auquel nous devons répondre.

Parlant de la découverte de cette fameuse épître latine, notre obligeant critique se pose cette question :

« La trouvaille inespérée est-elle due à M. H. ? Il ne l'a dit nulle part, mais nulle part non plus il n'a désigné un autre trouveur; et je lui en avais attribué la bonne fortune. J'en ai été repris par de mieux informés que moi, et il m'a été démontré que c'est le trop modeste don José Fernandez y Velasco, bibliothécaire de la Colombine, à qui est due la détection de ce précieux document (12) ».

Si notre docte critique veut bien consulter l'*Ensayo Critico*, il verra, chapitre XI, page 67, note 93, la déclaration suivante qui se rapporte expressément à la découverte du volume auquel nous déclarions avoir emprunté le texte original de cette lettre si importante :

« En mai 1860, don José Maria Fernandez y Velasco, bibliothécaire de la Colombine, en examinant divers volumes qui en font partie, afin de découvrir ceux qui avaient appartenu à Christophe Colomb, eut la bonne fortune de trouver le livre si important que nous décrivons ici (13) ».

Ceci ne se rapporte qu'à la découverte du volume et des feuillets manuscrits contenant la lettre de Toscanelli. Quant à la *détection du texte*, de sa véritable valeur et de son caractère d'œuvre inédite, nous n'avons dit nulle part, il est vrai, à qui cette détection était due, parce que c'est à nous qu'en revient la bonne fortune. Mais puisqu'on nous y oblige, le

(12) *Ibidem.*

(13) « En el mes de mayo de 1860, D. José Maria Fernandez y Velasco, bibliotecario de la Colombina, ecsaminando varios volúmenes pertenecientes á esto, con el objeto de hallar alguno de los que fueron de D. Cristoval Colon, tuvo la satisfaccion de encontrar este importantísimo que en el testo se describe. »

moins que nous puissions faire, c'est de produire l'opinion même du zélé bibliothécaire à qui M. d'Avezac attribue cette détection « inespérée ».

Voici ce que M. Fernandez nous a écrit sous la date du 23 décembre 1873, en réponse au passage précité du mémoire de notre savant contradicteur :

«... J'avais connaissance depuis plusieurs années du texte latin de la lettre de Toscanelli, mais je ne lui attribuais aucune importance, *croyant que l'original était l'italien*. C'est vous qui nous avez tiré de notre erreur : ce dont on doit vous savoir gré (14) ».

Cette lettre clôt le débat.

(14) «Yo conocia hace años el testo latino de la carta de Toscanelli, pero no le daba importancia, creyendo que el original era el italiano, V. le ha dado gran interesy nos ha sacado de nuestro error, por lo que le deben estar agradecidos los aficionados. »

José M. Fernandez.

Sevilla, dic. 23, 73. »

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

l'opinion
attribue

date du
du mé-

du texte
ouais au-
en. C'est
on doit

nelli, pero
, V. le ha
eben estar

s.

e

DU MÊME AUTEUR :

Don Fernando Colon, *Historiador de su Padre. Ensayo Critico.* Séville, pour la société des Bibliophiles andalous, 1871, in-4°.

Fernand Colomb, *sa vie, ses œuvres, Essai critique.* Paris, librairie Tross, 1872, grand in-8°.

L'authenticité des « Historie. » Paris, 1873, brochure in-8°.

Les Colombo de France et d'Italie, fameux marins du XV° siècle (1461-1492). D'après des documents nouveaux ou inédits tirés des Archives de Milan, de Paris et de Venise. Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans ses séances des 1er et 15 mai 1874. Paris, librairie Tross, in-4°.

EN PRÉPARATION :

LES ROIS HÉRÉTIQUES DE LA XVIII° DYNASTIE

(*Aménothep IV, Aï et leurs successeurs.*)

TEXTES, TRADUCTION ET COMMENTAIRE HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2